

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ACCM

UN PROJET DE TERRITOIRE



AU SERVICE DES HABITANTS



Arles Crau Camargue Montagnette



SOMMAIRE

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'EMPLOI

- A.1 / Soutenir et développer les filières et les secteurs d'activité p 08
- A.2 / Offrir aux entreprises des espaces organisés et des services de qualité..... p 10
- A.3 / Soutenir la création et la pérennisation des entreprises..... p 12
- A.4 / Promouvoir une économie durable et responsable p 13
- A.5 / Accompagner le développement par une politique d'emploi adaptée..... p 14

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

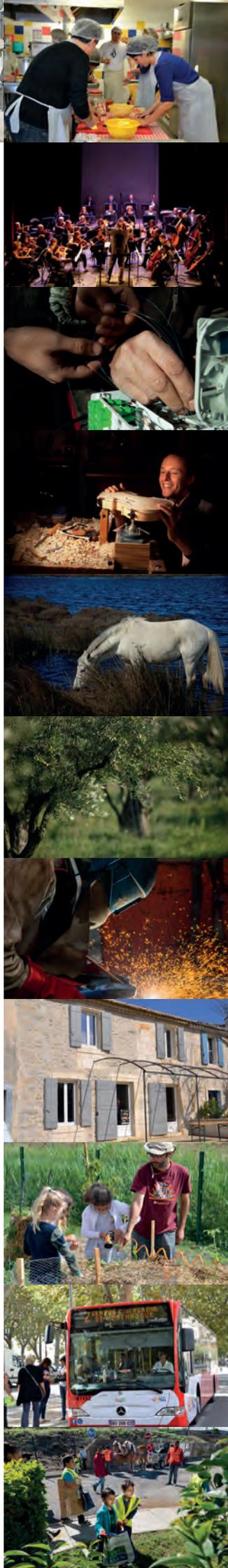
- B.1 / S'engager en faveur du logement et de l'habitat p 18
- B.2 / Renforcer le développement social des quartiers prioritaires p 20
- B.3 / Développer l'insertion sociale et professionnelle p 22
- B.4 / Favoriser la solidarité entre les territoires..... p 23
- B.5 / Promouvoir le développement culturel p 24

UN TERRITOIRE ORGANISÉ : DÉVELOPPER LES SERVICES DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- C.1 / Penser et construire l'aménagement de l'espace..... p 28
- C.2 / S'engager pour le développement durable et l'environnement p 31
- C.3 / Gérer et sécuriser les ressources en eau p 34
- C.4 / Développer et encourager les mobilités..... p 36

PROJET DE TERRITOIRE

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette - Cité Yvan Audouard - 5, rue Yvan Audouard - BP 30228 - 13637 Arles Cedex - Tél. 04 86 52 60 00
 www.agglo-accm.fr /// Directeur de la publication : Claude Vulpian - lepresident@agglo-accm.fr /// Directeur de la rédaction : François Fornero
 Rédactrice en chef : Magalie Ramos /// Conception-Réalisation : Graphistes Associés /// Date : décembre 2016 - Tirage sur papier 100% PEFC /// Crédits photos : Services ACCM, Rémi Benali, Florent Gardin, Jean-Luc Maby, Lionel Roux.





Claude Vulpian
Président

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette vient de fêter ses douze ans.

Depuis 2004 en effet, des femmes et des hommes, élus et agents territoriaux, agissent au service des habitants de ce territoire exceptionnel riche de six communes.

Douze ans, c'est à la fois beaucoup, si l'on se retourne sur les réalisations passées, mais c'est aussi très peu, à l'échelle de l'histoire de nos institutions.

Le phénomène intercommunal est en effet récent et si sa montée en puissance est inéluctable, il peine encore à se faire une place dans la tête et dans le cœur de nos concitoyens.

Pourtant, les communautés dans leur grande diversité gèrent toujours plus de compétences que leur ont transféré les communes, autant dans des domaines stratégiques d'aménagement et de développement du territoire (économie, transport, habitat), que dans les services publics de proximité (eau et assainissement, traitement des déchets des ménages, insertion).

Avec l'aide des communes, nous devons donc sans relâche informer, expliquer, associer au maximum les habitants et les acteurs du territoire pour les rapprocher de leur communauté.

La formalisation du projet de territoire au service des habitants s'inscrit dans cette démarche pédagogique et citoyenne. Elle permet à ACCM d'exprimer, au travers des compétences dont elle a la charge, une ambition forte pour notre territoire, déclinée autour de trois grands axes :

- **un territoire dynamique** qui développe l'économie au service de l'emploi
- **un territoire solidaire** qui renforce la cohésion sociale et territoriale
- **un territoire organisé** qui développe les services dans le respect de l'environnement

Je vous invite à parcourir, au fil des pages, les actions, les dispositifs, les programmes, les projets, les partenariats, les soutiens qui traduisent concrètement, au plus près des habitants et de leur quotidien, notre ambition partagée pour le territoire.

Une ambition portée par les élus qui s'appuient sur des services communautaires qui font la preuve au quotidien de leur compétence et d'un sens aigu du service public et de l'intérêt général. Je les en félicite et les en remercie chaleureusement.

De même que je remercie les partenaires qui nous accompagnent et nous soutiennent dans la mise en oeuvre de notre projet, notamment l'Union européenne, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'eau, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, la Caisse des Dépôts, l'Etablissement public foncier Paca, l'ADEME, ainsi que tous les acteurs du territoire.

Claude Vulpian

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ACCM

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION AUX ENJEUX D'AVENIR

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette est la plus vaste de France métropolitaine avec un territoire de 1 446 km². Des espaces naturels et patrimoniaux remarquables de renommée internationale, font de ce territoire, un territoire d'exception.

Idéalement situé, au cœur de l'arc méditerranéen, le territoire bénéficie d'un réseau d'infrastructures routières (raccordées au réseau autoroutier A7 et A9), ferrées (proximité des gares TGV d'Aix-en-Provence, d'Avignon et bientôt de Nîmes-Manduel) et fluviales (le Rhône, avec notamment des haltes touristiques fluviales, un port à vocation industrielle et une cale de halage) particulièrement important. C'est notamment pour cette desserte et ce positionnement géographique stratégique que des acteurs majeurs de la filière logistique en Europe ont choisi le territoire d'ACCM. La zone logistique de Saint-Martin-de-Crau, directement connectée au Grand port Maritime de Marseille et bientôt dotée d'une plateforme multimodale fret (avec embranchement ferré et perspective d'une connexion au fleuve), est une des plus importantes d'Europe.

Terre d'agriculture de produits emblématiques comme le riz de Camargue, le foin AOC de Crau, l'élevage de taureaux, de moutons ou de grandes exploitations d'arboriculture, notre territoire est un grenier agricole de première importance. Riche de cette qualité, le territoire développe et structure une filière agro-alimentaire en pleine croissance. Cette dynamique est notamment implantée à Tarascon.

Le patrimoine environnemental et culturel est également un atout fort du territoire communautaire. Monuments classés au patrimoine mondial de l'Unesco, paysages connus dans le monde entier, événements culturels renommés parfois à l'international, acteurs majeurs de la culture, de l'économie créative comme Actes Sud, l'école Mopa, les Rencontres d'Arles, bientôt la fondation Luma, et tant d'autres, sont autant de composantes d'une véritable filière économique en cours de structuration.

Cette dynamique territoriale permet de relancer le développement

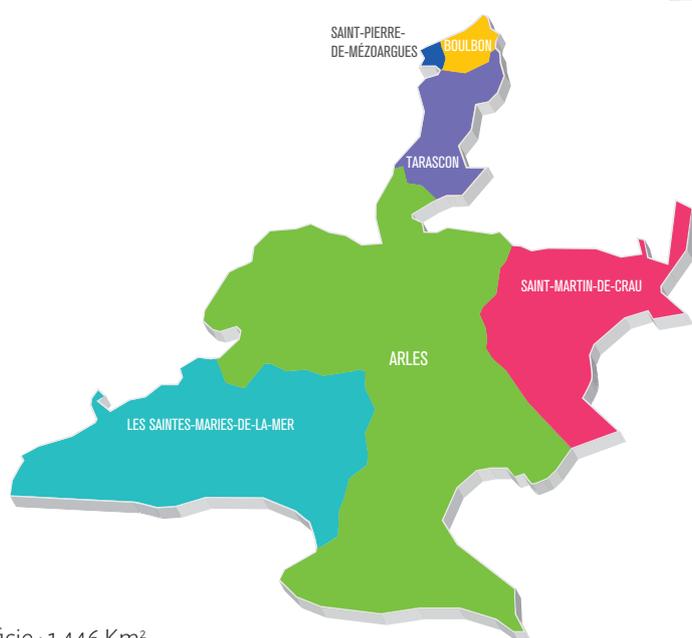
économique du territoire marqué il y a quelques années par la désindustrialisation et les changements de pratiques agricoles.

Les impacts de cette période sont toujours visibles sur la population : un des taux de chômage les plus élevés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une précarité persistante, un manque de qualification, une mobilité difficile, sont autant de facteurs impactant la politique locale de l'emploi. La prise de conscience des risques de paupérisation entraîne une mobilisation sans précédent de la puissance publique au premier rang desquels ACCM, qui a érigé l'emploi comme priorité absolue des politiques de proximité mises en œuvre sur le territoire.

Ce dynamisme économique vise à renforcer et désaisonnaliser le tourisme qui participe activement à l'économie du territoire.

Le territoire d'ACCM, organisé autour d'Arles, 3^e ville du département, au positionnement excentré et éloigné de Marseille, concentre encore aujourd'hui de nombreux services publics : hôpitaux, tribunaux, services sociaux, enseignement supérieur, etc. ; ainsi qu'un pôle administratif structurant, avec notamment une sous-préfecture.

Le maintien de ces services de proximité est un enjeu majeur des prochaines années, de même que l'organisation politique et administrative du Pays d'Arles dans un environnement métropolitain qui se structure autour de Marseille, Montpellier et Nîmes-Avignon.



Superficie : 1 446 Km²

Population : 85 007 habitants (Source Insee RP 2013 - Chiffres officiels appliqués au 1^{er} janvier 2016)

LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2017

- ↳ Développement économique et emploi
- ↳ Promotion du tourisme
- ↳ Aménagement du territoire
- ↳ Transport
- ↳ Habitat
- ↳ Politique de la ville
- ↳ Accueil des gens du voyage
- ↳ Gestion des déchets des ménages
- ↳ Eau potable et assainissement
- ↳ Conservatoire de musique du Pays d'Arles
- ↳ Développement numérique du territoire
- ↳ Lutte contre les crues du Rhône et de la mer
- ↳ Information géographique



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

1 président, 15 vice-présidents et 37 conseillers communautaires, soit 53 élus.

Claude VULPIAN

président

David GRZYB

1^{er} vice-président délégué à l'économie, à l'emploi et aux relations institutionnelles (Arles)

Hervé SCHIAVETTI

2^e vice-président délégué au développement communautaire, au transfert de compétences et au Pays (Arles)

Lucien LIMOUSIN

3^e vice-président délégué à la politique de l'habitat (Tarascon)

Dominique TEIXIER

4^e vice-président délégué aux finances, au développement culturel et au conservatoire de musique (Saint-Martin-de-Crau)

Gilles AYME

5^e vice-président délégué à l'aménagement rural et aux espaces naturels (Saintes-Maries-de-la-mer)

Bernard DUPONT

6^e vice-président délégué à la prévention et à la gestion des risques (Boulbon)

Jacky PICQUET

7^e vice-président délégué à la politique de l'eau et aux grands travaux (Saint-Pierre-de-Mézoargues)

Nora MEBAREK

8^e vice-présidente déléguée aux politiques de solidarité territoriale et de la ville (Arles)

Roland PORTELA

9^e vice-président délégué à l'information géographique et à l'éénagement numérique (Tarascon)

Marie-Rose LEXCELLENT

10^e vice-présidente déléguée aux relations sociales et aux mutualisations (Saint-Martin-de-Crau)

Nicolas KOUKAS

11^e vice-président délégué au développement durable et responsable, aux politiques de proximité et de solidarité (Arles)

Michelle FERRER

12^e vice-présidente déléguée à l'accueil des gens du voyage (Tarascon)

Georges BERNOT

13^e vice-président délégué à la commande publique (Saint-Martin-de-Crau)

Mohamed RAFAI

14^e vice-président délégué à l'insertion professionnelle et au développement touristique (Arles)

Hamina AFKIR

15^e vice-présidente déléguée à l'économie sociale et solidaire (Arles)

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Arles

Danielle DUCROS
Patrick CHAUVIN
Arielle LAUGIER
Florence RIVAS
Philippe MARTINEZ
Claudie DURAND
Jean-Luc MASSON
Fabienne PAUTONNIER
Nicolas JUAN
Maria AMOROS
Christian MOURISARD

Cyril JUGLARET
Muriel BOUALEM
Serge BERTHOMIEU
Pierre CHENEL
Nadine CATHALA
Jean BERNABÉ

Tarascon

Nathalie MACCHI-AYME
Fabien BOUILLARD
Clotilde MADELEINE
Guy CORREARD

Corinne MASSIASSE
Francis DEMISSY
Valérie LAUPIES
Jacky GIMENEZ

Saint-Martin-de-Crau

Mireille HENRY
Pierre DOUMENC
Martine AMSELEM
Myriam CELLARIER
Daniel PETITJEAN
André CARGININO

Guy BONO

Saintes-Maries-de-la-mer

Roland CHASSAIN
Martine GONNET

Boulbon

Renée AMY
Antoine BECCIU

Saint-Pierre-de-Mézoargues

Florence DE CAMARET

**UN TERRITOIRE
DYNAMIQUE :
DÉVELOPPER
L'ÉCONOMIE AU SERVICE
DE L'EMPLOI**



A-1 SOUTENIR ET DÉVELOPPER LES FILIÈRES ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ TRADITIONNELS

Le territoire communautaire compte des secteurs d'activité traditionnels qui se sont implantés au fil du temps et d'autres plus récents dont l'émergence représente une réelle opportunité. Aussi, il appartient à la communauté d'agglomération de soutenir et encourager les acteurs économiques pour faire perdurer et développer ces activités d'horizons divers et de qualité.

LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES



Les industries culturelles et créatives (ICC), par la multiplicité et la diversité de leurs acteurs sur le territoire d'ACCM, représentent une filière majeure du développement économique local.

Les équipements tels que la Fondation privée Van Gogh ou le Musée départemental de l'Arles Antique, les manifestations d'envergure telles que les Rencontres d'Arles ou Les Suds, ainsi que des projets structurants comme celui porté par la fondation Luma au Parc des

ateliers ou le cluster d'innovation pédagogique et numérique, pour ne citer qu'eux, sont autant d'atouts pour conforter durablement l'attractivité du territoire communautaire. De même, la présence de l'école du film d'animation et de l'image de synthèse (Motion picture in Arles-Mopa) ou de l'École nationale supérieure de la photographie, des formations uniques à rayonnement international, contribuent à asseoir cette attractivité.

Il appartient donc à la communauté d'agglomération ACCM d'apporter son soutien aux acteurs locaux présents, notamment par l'animation et la promotion de la filière. Créer du lien parmi eux à la fois par secteur et transversalement, promouvoir la création et le développement d'entrepreneurs culturels, conforter les synergies, qualifier les demandeurs d'emploi par filière, sont autant de projets qui permettront la poursuite de cette dynamique.

Enfin, la prospection puis l'accompagnement des futurs acteurs doit se faire à l'aide d'une offre de produits d'accueil attractifs (offres foncières et immobilières) et conformes à leurs attentes. Cette offre doit s'accompagner d'une amélioration de l'accessibilité du territoire communautaire en matière d'infrastructures routières et numériques. Des actions sont déjà menées en ce sens et seront amenées à se développer encore davantage, à savoir : la présence du pôle industries culturelles et patrimoines (ICP) et les manifestations qu'il initie (Sippa), l'organisation annuelle du festival « Octobre numérique » par la ville d'Arles, Archéomed et son programme d'animation dédié ou la promotion et la gestion de la maison des industries culturelles et des éditeurs.

L'AGROALIMENTAIRE



Riche d'une terre de production agricole de grande qualité, la communauté d'agglomération poursuit sa démarche de rapprochement entre l'activité de production et celle de la transformation, gage de valeur sur le territoire. C'est pourquoi elle ambitionne de faire du parc d'activité du Roubian un lieu privilégié d'installation et de développement des entreprises agroalimentaires. Celui-ci compte déjà des entreprises leaders et des entrepreneurs engagés dans le développement de leur filière tels que

Jean Martin, Olives Arnaud ou Provence Tomates.

Par ailleurs, l'intercommunalité souhaite contribuer à la promotion de cette filière à l'échelle du Pays d'Arles en accompagnant le pôle de compétitivité existant (Terralia) pour qui la proximité du marché d'intérêt national de Chateaufort constitue un réel atout.

LA LOGISTIQUE



Secteur d'activité phare d'ACCM, la logistique se concentre essentiellement autour du pôle de Saint-Martin-de-Crau, une des zones les plus structurantes à l'échelle régionale représentant 500 ha pour 3 000 emplois à terme grâce à la

présence des principaux clients du Grand port maritime de Marseille tels que DISTRIMAG ou Katoen Natie.

L'intercommunalité souhaite, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, promouvoir l'utilisation du fret fluvial, contribuer à la commercialisation des disponibilités foncières au sein du port fluvial d'Arles et de la zone des Radoub, et étudier les conditions de faisabilité d'une plateforme multimodale à Saint-Martin-de-Crau.

C'est pourquoi ACCM s'attachera à promouvoir davantage cette filière et ses acteurs.

LE NUMÉRIQUE



Filière en constante mutation, le « numérique » constitue aujourd'hui, en lien avec les industries culturelles, un enjeu de développement local important. Labellisé « French tech culture » depuis 2015, le territoire communautaire possède des atouts majeurs pour attirer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois : la présence de l'école Mopa

et de l'Institut universitaire de technologie ou la mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique, entre autres.

De plus, le projet Cipen (Cluster d'innovation pédagogique et numérique), porté par la chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles, pourrait s'inscrire à l'avenir comme le socle fédérateur de la filière sur notre territoire en réunissant dans un même lieu écoles, incubateur et entreprises.

LE TOURISME



Parmi les secteurs d'activité leader du territoire, la promotion du tourisme fera prochainement l'objet d'un transfert de compétence à ACCM consécutif à la mise en œuvre de la loi Notre.

Au-delà de la diversité et de l'attractivité touristique et culturelle que représentent les communes, la Camargue, les Alpilles et la Crau, le territoire communautaire

sera également conforté par la concrétisation à Arles du projet du parc des ateliers porté par la fondation Luma et axé sur l'art contemporain. D'une manière plus générale, des pistes de réflexion ont d'ores et déjà été identifiées comme l'élaboration d'un schéma de développement touristique ou le développement de produits artisanaux, créés et confectionnés sur le territoire.

LE COMMERCE ET L'ARTISANAT



L'économie résidentielle, au même titre que l'économie productive, représente un enjeu majeur sur notre territoire. Ainsi, cinq dispositifs de Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) sont proposés sur la quasi-totalité du territoire. Ces dispositifs contribuent, notamment par les aides directes, à diminuer des fragilités commerciales et artisanales constatées.

Par ailleurs, ACCM a souhaité engager une réflexion visant à revitaliser les centres-bourgs des communes, en contribuant au développement des métiers d'art via l'obtention du label « ville et métiers d'art ».

Pour ce faire, une convention partenariale avec la Chambre de métiers régionale a permis le recrutement d'un agent de développement artisanal sur le territoire.

LES FILIÈRES TRADITIONNELLES

La ville d'Arles possède une tradition du travail des métaux comme l'atteste le poids des entreprises Constructions métalliques préfabriquation (CMP), Newtech ou Axone.

Il convient de préserver, conforter et développer cette activité traditionnelle. Dans ce cadre, le projet entrepris par ACCM de réalisation d'un pont permettant le désenclavement du port fluvial d'Arles participera au développement des entreprises de ces filières jusqu'ici contraintes en termes de dimensions des pièces transportées par voies navigables.

Par ailleurs, le Pays d'Arles se positionne également comme un territoire exemplaire dans le champ de la transition énergétique.

ACCM souhaite donc contribuer à l'accompagnement de la filière du BTP dans les pratiques d'éco-construction et d'efficacité énergétique. Le centre de formation d'apprentis (CFA) des métiers du bâtiment pourrait être un partenaire essentiel dans cette démarche.



UN TERRITOIRE À PROMOUVOIR

La filière des industries culturelles et créatives, particulièrement concurrentielle au niveau national, pourrait être une des premières filières à profiter d'une démarche de marketing territorial.

Sa pertinence sera fonction de la capacité du territoire à produire de nouveaux produits d'accueil pour les entreprises et donc à avoir une action significative de large ampleur.

Le syndicat mixte du Pays d'Arles pourrait également être sollicité pour mener des actions de promotion ciblées sur des activités spécifiques telles que l'industrie agroalimentaire ou le tourisme.

A-2 OFFRIR AUX ENTREPRISES DES ESPACES ORGANISÉS ET DES SERVICES DE QUALITÉ

S'engager auprès des acteurs économiques pour favoriser le développement du territoire constitue la première préoccupation de la communauté d'agglomération. Pour ce faire, elle s'engage dans des aménagements favorables aux entreprises, propose des dispositifs d'accompagnement et des services de qualité.



DE NOUVELLES ZONES AMÉNAGÉES

La communauté d'agglomération ACCM est contrainte par d'importants risques naturels ainsi que par la protection d'espaces remarquables. Contribuer à l'identification, à l'aménagement et à la commercialisation de nouveaux espaces fonciers constitue donc une priorité. À court terme, la création d'une nouvelle zone artisanale à Arles dite « du fer à cheval », est attendue. D'autres espaces, notamment au sein de la ville centre, font également l'objet de réflexions. Il s'agit entre autres de la friche des papeteries Etienne, celle des minimes, ainsi que de la friche Lustucru.

Travailler à l'homogénéité des aménagements des différents types de zones d'activité communautaires fait partie des projets portés par ACCM.

DES ZONES EXISTANTES REQUALIFIÉES

Requalifier les zones d'activité existantes constitue l'autre volet de la politique d'aménagement économique d'ACCM.

Ainsi, un projet de réhabilitation est engagé sur la parc d'activité du Roubian à Tarascon.

Par ailleurs, des crédits sont mobilisés pour requalifier en partie les autres zones d'activité du territoire, notamment celles du Bois de Leuze à Saint-Martin-de-Crau et Fourchon à Arles.

UN IMMOBILIER D'ENTREPRISES ATTRACTIF

La communauté d'agglomération dispose de deux structures visant à favoriser l'installation d'entrepreneurs et le développement économique.

- Le village d'entreprises

Ce bâtiment, implanté dans les anciens bureaux des Constructions métalliques de préfabrication, à l'entrée de la ZI Nord, est composé de 80 bureaux de 10 à 60 m² sur 1 782 m². Il propose un dispositif complet de soutien et d'accompagnement au démarrage de petites entreprises, développé en partenariat avec les acteurs locaux d'aide à la création d'entreprise.

La commercialisation de cet espace s'opère soit sous forme de bail précaire de deux ans à loyer modéré pour les entreprises en création ou de moins de deux ans, soit sous forme de bail professionnel de 6 ans pour les autres entreprises.

Un projet de requalification et de redynamisation du village d'entreprises a été lancé. Une réflexion visant à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment a été engagée de même que des travaux de réhabilitation des bureaux vacants. Un audit énergétique permettra prochainement de définir les priorités en matière d'aménagement. Par ailleurs, le hall d'exposition est envisagé pour partie en lieu de restauration convivial et pour partie en salle de réunion supplémentaire.

Au-delà des travaux liés au bâtiment, une réflexion sur un aménagement global des abords du village d'entreprises est menée, intégrant les problématiques de stationnement, la présence des

anciens ateliers relais de la ville appartenant désormais aux CMP, le devenir de l'espace vert jouxtant, l'éclairage public et l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Enfin, l'espace vacant de 350 m² du 1^{er} étage sera dédié à l'accompagnement des créateurs d'entreprises avec la mise à disposition prochaine d'un espace de co-working.

L'ambition de l'intercommunalité est de positionner cet outil comme un lieu incontournable d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises sur le territoire.

- La maison des industries culturelles et des éditeurs

L'acquisition en 2010 de la maison des industries culturelles et des éditeurs (Mice) a permis à la communauté de conforter le dynamisme et le rayonnement de cet outil dans une filière stratégique essentielle pour son devenir économique.

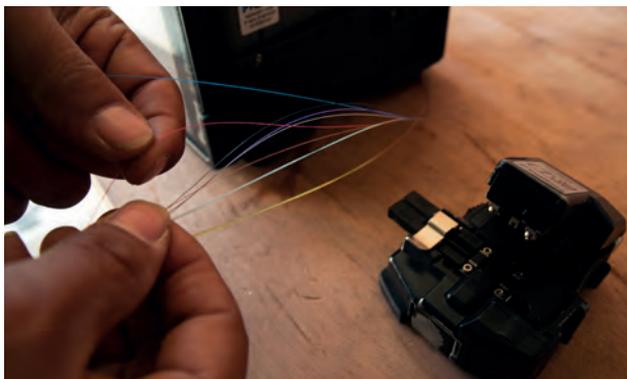
Sur 622 m², ce bâtiment comprend des bureaux équipés de 12 à 25 m²,

« groupables » en lots de 2 ou 3 et 185 m² d'open space au premier étage avec un accès indépendant, ainsi qu'une cafétéria, une cuisine, une salle de réunion et espace de reprographie. Ces locaux sont loués sous la forme de conventions d'occupation précaire d'un an, reconductibles.

Des partenariats ont été établis dans le cadre notamment d'Octobre numérique, afin de contribuer au rayonnement de cet outil.



UN TERRITOIRE CONNECTÉ AU HAUT DÉBIT



En raison des difficultés rencontrées par les entreprises du territoire pour bénéficier de services fibre opérés de bonne qualité et à prix concurrentiel, ACCM s'attache à créer un réseau fibre intercommunal. Ce réseau sera accessible aux opérateurs qui pourront ainsi proposer leurs services au meilleur coût pour toutes les entreprises présentes dans les zones économiques communautaires. La mise en œuvre s'opère progressivement depuis septembre 2016. En parallèle, Orange développe la fibre vers les particuliers depuis 2013 et les entreprises pourront également souscrire des abonnements de type triple play une fois les raccordements effectués.

DES SERVICES DÉDIÉS AUX ENTREPRISES ET À LEURS SALARIÉS



ACCM a contribué à l'émergence d'associations de zone au sein des espaces d'activité de Saint-Martin-de-Crau et de Tarascon. Elle a également contribué au développement du pôle de restauration et d'hébergement ainsi qu'à la concrétisation du projet de crèche inter-entreprises au sein de la zone Écopole à Saint-Martin-de-Crau. Ces différents projets collectifs, à l'instar de la réflexion en cours relative à la création d'un point postal au sein du parc d'activités du Roubian, seront promus et développés sur les principaux espaces d'activité de l'intercommunalité.

LA COMMANDE PUBLIQUE : LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les directives de février 2014 encouragent une utilisation stratégique des marchés publics avec un recours plus fréquent à la négociation et une simplification des procédures. Cette évolution représente pour ACCM une véritable opportunité pour faire de la commande publique un levier économique.

Ainsi, forte d'une meilleure connaissance du tissu économique local (identification des besoins, études préalables, rubrique dédiée aux futurs projets de l'ensemble du territoire), ACCM s'engage à exploiter l'ensemble des outils disponibles lors de la phase de consultation dont notamment l'allotissement, la négociation sur tous les aspects de l'offre, une trame de mémoire technique adaptée ou l'élargissement des critères.

Enfin, la communauté d'agglomération a la volonté de créer un réseau d'acheteurs publics sur le territoire en organisant une demi-journée d'échanges sur la simplification et la dématérialisation avec les acheteurs publics des communes membres. Grâce au partage d'expériences de simplification et de document type, ACCM facilitera l'accès à la commande publique du territoire aux petites et moyennes entreprises.

En parallèle, elle orientera les PME et artisans du territoire sur des structures et personnels dédiés et compétents pour les aider à répondre aux marchés publics.



A-3 SOUTENIR LA CRÉATION ET LA PÉRENNISATION DES ENTREPRISES



INITIATIVE PAYS D'ARLES



Membre du réseau national initiative France, initiative Pays d'Arles (IPA) propose un dispositif d'accompagnement et de financement destiné aux porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une

entreprise en Pays d'Arles. Son développement repose sur trois axes :

- Le renforcement du déploiement territorial pour un meilleur accès aux services (mise en place d'un conseiller dédié au périmètre d'ACCM, d'une permanence sur Saint-Martin-de-Crau et d'un dispositif « parrainage »).
- La diversification de l'offre proposée grâce à de nouveaux dispositifs financiers (prêts d'honneur croissance, fonds de garantie pour l'initiative des femmes qui entreprennent et lien territorial favorisé auprès de BPI France et Paca émergence).
- Le développement d'actions de communication avec ACCM pour promouvoir le dispositif.

Il est prévu que ce plan de développement s'accompagne d'une augmentation régulière de l'activité sur le territoire d'ACCM de 10% par an.

COUVEUSES INTERFACE ET BOREAL

Installées au village d'entreprises, ces couveuses sont des outils destinés aux porteurs de projet de création d'entreprises permettant de tester leur activité en grandeur réelle. Il s'agit de permettre un hébergement juridique, mais aussi de valider son activité, en vérifier la viabilité économique par un accompagnement individuel, se former et exercer le métier de chef d'entreprise grâce à des modules de formation, développer ses capacités à entreprendre ou encore à sécuriser le développement de son entreprise. Ces couveuses s'inscrivent donc en amont et en complémentarité du travail réalisé par les structures d'accompagnement à la création d'entreprise.

L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

L'association pour le droit à l'initiative économique (Adie) est une structure, reconnue d'utilité publique, spécialisée dans l'octroi de microcrédit. Elle a pour mission le financement et l'accompagnement de personnes ayant un projet de réinsertion professionnelle et ne pouvant avoir accès aux prêts bancaires classiques pour le mettre en œuvre. À ce titre, l'Adie intervient dans deux domaines :

- le microcrédit professionnel dont la finalité est la création ou le développement d'entreprise,
- le microcrédit personnel à destination des personnes en recherche d'emploi : formation, permis de conduire, véhicule.

Rattachée à la direction régionale Paca et pilotée par l'antenne des Bouches-du-Rhône basée à Marseille, une permanence a été mise en place en 2002 à Arles au sein des locaux de la chambre de commerce et d'industrie.

A-4 PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE DURABLE ET RESPONSABLE

Au-delà de son engagement auprès des acteurs économiques du territoire, la communauté d'agglomération doit encourager une économie durable et responsable, en accompagnant les entreprises dans cette démarche, et en engageant elle-même des démarches éco-responsables exemplaires.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Convaincue que l'économie sociale et solidaire (ESS) est créatrice d'activité et d'emploi durables, utiles socialement, ACCM a co-construit et impulsé une politique de développement de l'ESS avec les acteurs locaux.

Celle-ci consiste tout d'abord à mener un travail d'animation du territoire et d'information autour du concept, ses acteurs et leurs activités. C'est pourquoi ACCM œuvre pour la sensibilisation au sujet par des actions de communication auprès des citoyens et des acteurs du monde économique sur ce qu'est l'ESS et ce qu'elle apporte au territoire. Elle réalise également un travail de veille pour mieux connaître le tissu ESS local et ses principaux représentants. Enfin, elle encourage la mise en réseau des acteurs de l'ESS pour permettre à terme davantage de mutualisation entre les parties prenantes, et par conséquent le développement de projets.

Par ailleurs, pour que les activités d'économie sociale et solidaire puissent émerger, se développer et se consolider, ACCM a développé sur le territoire des outils à destination des porteurs de projet et des acteurs installés. On peut parler de la construction d'un éco-système favorable à l'ESS. Ainsi, ACCM a permis à l'association Inter-made de se développer sur le territoire pour accompagner les projets en émergence. Elle travaille également en étroite collaboration avec Esia pour l'accompagnement et le financement des structures en difficulté ou en développement. Enfin, elle développe une collaboration avec l'Union régionale des Scop (sociétés coopératives et participatives) pour la création-reprise-transmission d'activité sous forme coopérative.

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

ACCM souhaite promouvoir les pratiques responsables afin d'inciter les entreprises du territoire à combiner activité économique, respect de l'environnement et engagement social. Le développement de la responsabilité sociétale des entreprises s'inscrit dans une double logique : encourager les entreprises au développement durable et aux bonnes pratiques sociales et à la fois leur faire bénéficier d'un avantage comparatif. Des actions de communication pour sensibiliser les acteurs économiques aux bonnes pratiques sont envisagées. À terme, ACCM souhaite encourager l'émergence d'un réseau d'acteurs à l'échelle du territoire communautaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE

ACCM s'est engagée dans une politique respectueuse de l'environnement en matière d'entretien des espaces publics et en particulier par la mécanisation systématique des interventions et l'abandon des produits phytosanitaires dans les espaces publics et privés communautaires. Elle se veut exemplaire et incite les entreprises à utiliser ces mêmes techniques. Par ailleurs, elle met en œuvre des marchés d'insertion professionnelle dans ce domaine et allie actions d'aide pour le retour à l'emploi et protection de l'environnement.

Les investissements intègrent donc systématiquement des équipements peu gourmands en eau en privilégiant des plantes méditerranéennes et des systèmes d'arrosage performants. Dans le domaine de l'énergie, le renouvellement ou le développement des équipements pour l'éclairage public de ses espaces économiques est réalisé pour un meilleur rendement, se traduisant par des économies d'énergie en limitant également toute forme de pollution lumineuse, réduisant ainsi l'impact sur la faune environnante. Les investisseurs privés sont incités à développer les mêmes stratégies concernant un usage raisonné de l'eau et de l'énergie. Par ailleurs, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, déjà présente sur le territoire sous forme éolien et solaire (sur bâtiments, ombrières ou fermes) est favorisée.

Enfin, la gestion des eaux pluviales fait l'objet d'une attention particulière visant à limiter le transport vers des exutoires éloignés et à favoriser le stockage sur site, au moyen de fossés ouverts lorsque les conditions de sols et d'espace le permettent. La gestion de ces eaux fait l'objet de schémas directeurs en cours de développement en concertation avec les communes et les gestionnaires des différents territoires et ouvrages.

LA VOLONTÉ DE COOPÉRATION AVEC LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Les parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles contribuent au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la qualité de vie sur leur territoire. Ils portent plusieurs actions visant à engager le territoire vers un tourisme durable, permettant de valoriser les productions et filières agricoles respectueuses de l'environnement, mais également à renforcer le cadre de vie des habitants, l'offre de services, de commerces et d'artisanat dans les villages.



Compte tenu des compétences et des ambitions des parcs naturels régionaux en faveur d'une économie durable et responsable, ACCM affirme sa volonté de poursuivre et renforcer la co-construction des projets portés par ceux-ci.

La revitalisation des bourgs de Salin-de-Giraud et de Mas Thibert par la mise en œuvre de projets de développement exemplaires alliant actions sur les commerces et l'artisanat (Fisac), sur le patrimoine et l'espace urbain, entre dans ce cadre de coopération à développer.

A.5 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT PAR UNE POLITIQUE D'EMPLOI ADAPTÉE

Face à un taux chômage trop élevé, favoriser la création d'emploi est la priorité absolue d'ACCM. La communauté d'agglomération mobilise l'ensemble de ses ressources pour agir sur ces questions avec la volonté d'une part de favoriser l'accès à l'emploi pour les habitants qui en sont exclus, et d'autre part de soutenir le développement des entreprises à travers le développement d'une ressource humaine locale adaptée.



PROMOUVOIR L'ACCÈS À L'EMPLOI DES HABITANTS LES PLUS IMPACTÉS PAR LE CHÔMAGE

Très impacté par les crises économiques successives, le territoire communautaire présente l'un des taux de chômage les plus élevés de la région. Il est par ailleurs marqué par une forte proportion de demandeurs d'emploi de longue durée et de publics éloignés du marché du travail, un faible niveau de qualification et une importante précarité. L'accès à l'emploi des publics en difficulté, part importante de la demande d'emploi local, est ainsi un enjeu fort pour le territoire. C'est pourquoi ACCM s'est engagée dans une politique volontariste dans ce domaine et en a fait l'axe majeur de son intervention en matière de lutte contre le chômage. Plusieurs actions sont ainsi développées sur ce champ.

- Le plan local pour l'insertion et l'emploi (cf. page 22)

ACCM anime et met en œuvre un plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), signé pour la période 2015-2019, qui constitue un plan d'actions renforcé en direction des publics durablement exclus du marché du travail. Le Plie est avant tout une plate-forme de coordination et d'animation territoriale des acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion. Il est aussi un programme tourné vers l'accompagnement des entreprises par le biais d'actions adaptées à leurs besoins : aide à la définition de poste, présélection de candidats, informations et accompagnement sur les mesures d'aide à l'embauche ou l'adaptation au poste, mise en place de formations, suivi des candidats dans l'emploi, etc.

Le Plie assure également une fonction d'ingénierie de projet, visant à concevoir toutes les actions pouvant concourir à favoriser l'accès à l'emploi et à la qualification des publics exclus du marché du travail. Cette ingénierie s'appuie à la fois sur la capacité du Plie à mobiliser rapidement des acteurs locaux dans des dynamiques de projets innovants, et sur la mobilisation de financements locaux et de financements européens additionnels. ACCM mobilise à ses côtés, l'État, le conseil régional, le conseil départemental et la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, signataires du protocole

2015-2019 du Plie.



- L'insertion par l'activité économique (cf. page 22)

Les structures d'insertion par l'activité économique sont également un outil clé pour favoriser l'accès à l'emploi des publics éloignés de l'emploi et permettent de bénéficier d'un emploi ponctuel (contrat aidé), d'une mise en situation professionnelle réelle et d'acquérir des compétences.

L'insertion par l'activité économique (IAE) est par ailleurs une des composantes majeures

de l'économie sociale et solidaire, modèle économique encouragé et soutenu par ACCM.

La communauté d'agglomération, qui a fortement contribué au développement de l'IAE sur son territoire, soutient donc ce secteur qui occupe une place importante dans le tissu à la fois économique et social local.

- Les marchés publics au bénéfice de l'emploi local

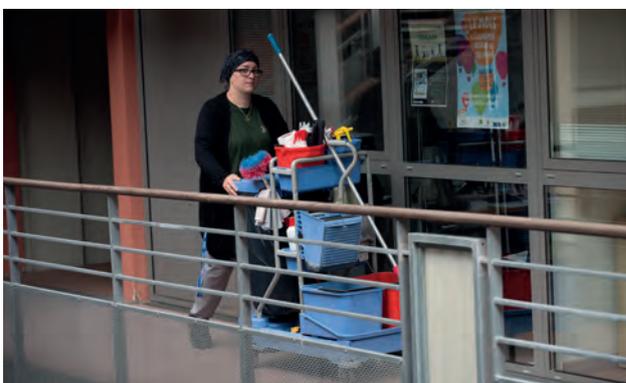


ACCM a décidé d'utiliser la commande publique pour développer des coopérations avec les entreprises sur les questions d'insertion professionnelle et d'emploi. Elle s'est donc engagée dans une politique active autour des clauses d'insertion dans les marchés intervenant sur le territoire. L'objectif est triple :

- faciliter le recrutement de demandeurs d'emploi locaux par les entreprises intervenant sur le territoire,
- favoriser le passage des demandeurs d'emploi exclus du marché du travail vers le monde de l'entreprise,
- travailler sur l'adaptation de la main d'œuvre locale aux besoins des entreprises.

Plus d'une vingtaine de donneurs d'ordre sont déjà partenaires de la communauté d'agglomération pour les clauses d'insertion.

ACCM affirme des ambitions comme accroître le nombre d'heures d'insertion et le nombre de marchés « clausés », développer de nouveaux partenariats, avec des donneurs d'ordre publics ou privés, diversifier la nature des marchés « clausés » (pour diversifier les métiers et les profils de demandeurs d'emploi) et élargir les dispositifs en s'appuyant sur le nouveau cadre de la commande publique (ex. marchés réservés). Pour ce faire, elle propose un dispositif clé en mains, assuré par le poste de facilitateur de clauses d'insertion, pour accompagner à la fois les publics, les donneurs d'ordre et les entreprises attributaires dans la mise en œuvre des clauses d'insertion. La réussite de la démarche tient essentiellement à cet appui d'ACCM proposé à toutes les phases du processus : de la réflexion et du lancement, au suivi de ce marché.



- Aider les jeunes dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle

Le territoire ACCM est marqué par un décrochage scolaire élevé et de nombreux jeunes sans qualification. En soutenant la Mission locale du Delta, partenaire de la communauté d'agglomération pour la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, ACCM permet aux 16 à 25 ans du territoire de bénéficier d'une structure qui leur est dédiée pour les accompagner dans les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

La mission locale assure ainsi un rôle important de suivi personnalisé auprès de ce public. Elle intervient dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture pour aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que soulève leur insertion sociale et professionnelle.

UNE GESTION TERRITORIALE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES



La communauté d'agglomération souhaite bâtir une politique de développement économique et d'emploi, adaptée aux évolutions du territoire. Il s'agit pour cela d'identifier les besoins à venir et notamment d'anticiper les mutations économiques. Ceci passe par une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences. C'est dans cette perspective que la communauté d'agglomération a été à l'initiative de la création de la Maison de l'emploi du Pays d'Arles.

DES ACTIONS PARTENARIALES POUR RAPPROCHER L'OFFRE ET LA DEMANDE D'EMPLOI LOCALES

Dans un souci permanent de répondre aux besoins spécifiques des entreprises, ACCM développe régulièrement des actions spécifiques, en partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion. Plusieurs opérations ont déjà été développées dans ce sens : passerelle vers la métallurgie, passerelle vers la logistique, la création d'un groupement d'employeurs, etc.

Le rapprochement entre offre et demande d'emplois locales est précisément l'enjeu des Rencontres de l'emploi. À travers cet événement, organisé chaque année pendant une semaine, la communauté d'agglomération souhaite provoquer un temps fort sur l'emploi mobilisant l'ensemble des acteurs, et favorisant la rencontre directe entre demandeurs d'emploi et entreprises du territoire qui recrutent. Ainsi, des outils originaux comme le job dating ou les ateliers de préparation, sont proposés.



**UN TERRITOIRE
SOLIDAIRE:
RENFORCER
LA COHÉSION
SOCIALE ET
TERRITORIALE**



B.1 S'ENGAGER EN FAVEUR DU LOGEMENT ET L'HABITAT



LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le programme local de l'habitat est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat. Sur une durée de 6 ans, il formalise les politiques locales de l'habitat et contribue à un développement urbain, économique et social équilibré du territoire communautaire. Il répond à la fois aux besoins en matière de logement et d'hébergement, mais favorise aussi la mixité sociale ainsi que le renouvellement de l'offre. Enfin, il garantit une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes. La révision du 1^{er} PLH d'ACCM a été lancée en 2015 et a abouti à l'adoption du 2^e PLH pour la période 2017-2022.

Le bilan du 1^{er} PLH, complété et affiné par le diagnostic, a permis à la communauté d'agglomération d'établir les orientations, déclinées en 34 actions, qui guideront sa politique de l'habitat jusqu'en 2022.

- Relancer le dynamisme économique et l'attractivité résidentielle du territoire

ACCM vise une production de 410 à 450 résidences principales supplémentaires en moyenne par an, tout en réorientant cette production de manière à répondre aux contraintes physiques et réglementaires qui impactent le territoire. Il s'agira enfin de privilégier la qualité et l'équilibre de cette production en l'adaptant aux besoins locaux.

- Répondre à la diversité des besoins en logements

Sur le territoire, les besoins en logements sont variés. ACCM doit donc diversifier l'offre tout d'abord en confortant et en développant le parc locatif social (165 à 181 logements locatifs sociaux par an en moyenne), puis en proposant une offre d'accession à la propriété abordable (79 logements en accession abordable par an en moyenne).

- Requalifier le parc existant

Malgré les mesures engagées par le passé, le parc ancien nécessite encore des améliorations. Aussi, ACCM s'engage à poursuivre et réorienter les actions de requalification du parc ancien par le biais de mesures telles que la poursuite de l'Opah ou des outils de mobilisation des logements vacants. La communauté d'agglomération poursuivra les programmes de requalification du parc HLM ancien en parallèle des actions de requalification urbaine des quartiers sociaux.

- Répondre aux besoins des publics spécifiques

La diversité des publics sera prise en compte dans la réalisation du 2^e PLH et notamment les ménages en situation de précarité, la population vieillissante ou les personnes handicapées, les gens du voyage, les travailleurs saisonniers ou les étudiants. Chacun nécessite des aménagements spécifiques à prendre en considération.

- Promouvoir la qualité urbaine et le développement durable

Les actions à venir doivent favoriser une plus grande qualité architecturale et environnementale des projets de construction, c'est-à-dire en considérant le confort à l'intérieur du logement mais aussi plus largement en maîtrisant l'harmonie entre habitat et l'environnement. Quant au parc ancien, ACCM veillera à développer des actions garantissant des réhabilitations d'une qualité toujours meilleure.

- Piloter et animer la politique locale de l'habitat

La communauté d'agglomération affirme, à travers le 2^e PLH, son rôle de chef de file, de conseil et d'accompagnateur de la politique de l'habitat auprès de ses partenaires et sur l'ensemble du territoire.

LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

Dans le cadre du 1^{er} PLH 2008-2014, la production de logements locatifs sociaux a été significative : 175 logements réalisés en moyenne annuellement, dont 163 logements locatifs sociaux publics et 12 logements locatifs privés conventionnés avec un effort particulièrement soutenu à Tarascon et Saint-Martin-de-Crau. En 2015, ce sont 151 logements sociaux qui ont été produits, dont 139 logements locatifs sociaux publics et 12 logements locatifs privés conventionnés.

Le 2^e PLH prévoit la production de 1 040 logements locatifs sociaux soit 165 à 181 logements par an. Il est toutefois à noter que les projets de construction sur la commune de Tarascon sont dépendants de l'avancement du PPRI. La production pourra donc augmenter une fois que les travaux de confortement des digues seront réalisés et que de nouvelles disponibilités foncières seront libérées.



LA DEMANDE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Avec la loi Alur (2014), ACCM devient responsable de la coordination de l'organisation de la réponse et de l'information aux demandeurs de logements sociaux, même si celle-ci peut demeurer à l'échelon communal. Cela se traduit par l'obligation de mettre en place certaines instances :

- La conférence intercommunale du logement (CIL)

Coprésidée par le président d'ACCM et le préfet, elle organise le partenariat entre les différents acteurs du logement social. Elle définit les orientations sur les attributions et élabore la convention d'équilibre territorial qui vise à la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.

- Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Il établit les modalités d'enregistrement, de gestion et de suivi de la demande, les indicateurs et éléments d'observation à mettre en place, l'accueil et l'information des demandeurs. Il est piloté par ACCM et les communes et l'État ainsi que l'ensemble des bailleurs sociaux, réservataires et acteurs du logement social.

L'évolution réglementaire va progressivement modifier et étoffer les missions d'ACCM en matière d'habitat, qui devra désormais piloter la mise en place de la réforme du logement social sur le territoire en cohérence avec les communes et en conciliant le droit au logement avec les objectifs de mixité sociale.

LE PARC PRIVÉ : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)



Au titre de son programme local de l'habitat 2008-2014 prorogé jusqu'en fin 2016, la communauté d'agglomération a choisi de promouvoir et de renforcer les interventions à caractère public sur les logements dévalorisés, en accompagnant l'amélioration du patrimoine bâti et du confort des logements, ainsi que la requalification de secteurs urbains. Dans ce cadre, la 2^e opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah de l'agglomération) a démarré en avril 2013 pour une durée de 5 ans, avec un périmètre et des enjeux élargis. Il s'agit tout d'abord de maintenir la production et le renouvellement de l'offre locative de qualité à loyer maîtrisé dans les centres anciens, notamment par la mobilisation du parc de logements vacants. Il est ensuite nécessaire d'harmoniser et d'équilibrer l'action et les aides aux travaux sur l'ensemble du territoire communautaire. Enfin, il est également

nécessaire de renforcer les moyens en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et de réinvestir les ensembles dégradés. ACCM souhaite ainsi que 400 logements soient réhabilités en 5 ans, soit 80 logements privés par an (37 logements locatifs privés réhabilités par des propriétaires bailleurs, 43 logements réhabilités par des propriétaires occupants, 69 logements en centres anciens, 11 logements hors centres anciens).

Les centres anciens d'Arles, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon ainsi que l'ensemble de la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues sont à soutenir à la fois en termes de production et d'amélioration de logements locatifs, et de réhabilitation des résidences de propriétaires occupants. Par ailleurs, les secteurs hors centres anciens sont concernés exclusivement par l'amélioration des résidences de propriétaires occupants (adaptation au handicap/vieillesse, économie d'énergie et habitat très dégradé / habitat indigne).

ACCM a souhaité également renforcer l'accompagnement aux communes compétentes en la matière dans la définition de mesures coercitives qui, en complément de cette opération communautaire, permettront de traiter durablement les problématiques urbaines. Il s'agit en priorité des quartiers Portagnel et du bas de la Roquette à Arles, ainsi que celui du Théâtre à Tarascon.

Enfin, depuis 2011, ACCM propose d'accompagner les propriétaires bailleurs ayant recours à l'Opah de l'agglomération au niveau de la recherche de locataires, de la mise en location et de la location. Cette mission permet également d'assurer un parcours d'insertion complet et durable des personnes en besoin de logements conventionnés très sociaux.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET LES TERRAINS FAMILIAUX

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la création d'infrastructures sur le territoire de la communauté d'agglomération. La communauté d'agglomération a ainsi réalisé en 2012 une aire d'accueil de qualité de 46 emplacements sur la commune d'Arles.



Dans le cadre du schéma, ACCM doit compléter cette offre par la création d'une aire d'accueil sur les communes de Saint-Martin-de-Crau où un terrain est identifié par un emplacement réservé sur le PLU, et de Tarascon où le foncier reste à trouver dans un contexte réglementaire très contraint (PPRI). À l'échelle de la communauté d'agglomération le schéma départemental exige également la création d'une aire de grand passage laquelle fait l'objet d'une réflexion.

En complément, ACCM réfléchit à la création de terrains familiaux pour répondre aux besoins des ménages semi-sédentarisés.

LES POPULATIONS SPÉCIFIQUES

Dans le cadre du 2^e PLH, la communauté d'agglomération doit identifier les besoins des populations dites spécifiques telles que les saisonniers agricoles, les touristes, les étudiants et la population vieillissante ou en situation de handicap. Si les étudiants, grâce à la labellisation du parc privé, expriment des besoins limités, l'attention devra être particulièrement portée sur l'adaptation de l'offre au vieillissement de la population.

Par ailleurs, il apparaît indispensable pour la communauté d'agglomération de contribuer à l'amélioration de l'offre dédiée aux ménages en situation de précarité dans toute sa diversité : logement d'urgence, transitoire ou pérenne.

LA RÉNOVATION URBAINE

Le classement de Barriol et du centre historique-Ferrages de Tarascon en sites « Nouveau programme national de renouvellement urbain » (NPNRU) est une véritable opportunité et fait lever aujourd'hui pour une mobilisation renforcée d'intervention sur ces territoires. Les objectifs opérationnels et le plan d'actions, en corrélation avec l'établissement du 2^e PLH, viseront à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants, développer les relations des quartiers avec le centre-ville ainsi que la mixité sociale et à mettre en œuvre le renouvellement urbain.

Ainsi, à travers cette démarche ACCM s'engage en matière d'habitat à notamment favoriser l'accès au logement, à mener des actions préventives sur les copropriétés, à favoriser la performance énergétique du bâti, à valoriser les espaces publics, ou encore à diversifier l'habitat pour un meilleur confort de la population.

S'inscrivant dans le temps, l'aboutissement de l'ensemble des projets qui seront retenus et portés dans le cadre du NPNRU est prévu à l'échelle d'une décennie. (page 21).



B.2 RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS PRIORITAIRES

La politique de la ville est un outil de solidarité qui vise à offrir des services complémentaires ou renforcés aux habitants des quartiers urbains les plus en difficultés (quartiers prioritaires ville : QPV). Elle a pour objectif de réduire les écarts « sociaux » entre les territoires et d'assurer une meilleure cohésion. Dès sa création, ACCM a pris le relais des communes d'Arles et de Tarascon sur ce champ de façon ambitieuse. Elle est à l'origine d'une forte dynamique de développement social, à la fois en tant que gestionnaire des dispositifs contractuels de la politique de la ville et par la mise en place d'actions de solidarité.

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020 : UN ENGAGEMENT FORT



La politique volontariste d'ACCM cible prioritairement les quatre quartiers prioritaires ville (QPV) du territoire et leurs habitants.

Il s'agit pour Arles de Barriol, Trébon, Griffeuille et pour Tarascon, du Centre historique-Ferrages. Ce sont les secteurs du territoire où les habitants ont les revenus les plus faibles. À Arles, ils correspondent aux quartiers des grands ensembles d'habitat locatif social des

années 1970 et à Tarascon pour partie au centre ancien et pour partie à l'ensemble collectif des Ferrages. Près de 14 000 habitants composent les quatre QPV d'ACCM, soit près d'un habitant sur cinq du territoire, et près d'une famille sur deux du parc locatif social.

Pour contribuer à favoriser la cohésion sociale, ACCM s'est fixé cinq objectifs principaux :

- Renforcer l'accompagnement pour un retour vers l'emploi



Les QPV sont fortement impactés par les questions d'emploi. Le taux de chômage y est deux fois plus élevé que sur le reste du territoire et il se caractérise par un phénomène d'ancrage et d'éloignement de l'emploi.

Aussi, diverses actions d'accompagnement spécifiques sont en place et doivent se poursuivre avec la Mission locale, Pôle emploi et les porteurs d'actions d'insertion par l'activité économique, notamment les chantiers d'insertion. Au titre de sa compétence emploi ACCM porte également des actions par le biais des clauses d'insertion et du Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie).

- Redynamiser la fonction commerciale et économique

Le développement de l'activité économique et commerciale des quartiers prioritaires vise à satisfaire les besoins des habitants mais aussi à assurer une mixité fonctionnelle pour attirer des personnes extérieures aussi bien commercialement que professionnellement. Le rôle des commerces de quartiers est également d'offrir des lieux de rencontre qui participent au lien social. La politique de la ville d'ACCM s'engage donc dans cette redynamisation.

- Associer les habitants

La participation des habitants est un élément indispensable au bon fonctionnement des quartiers. Elle permet de prendre en compte l'ensemble des préoccupations quotidiennes et de proximité, et de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées. La participation devra donc être développée sur tous les dispositifs de développement

social et projets de renouvellement urbain, en renforçant la place des habitants dans les processus de décision qui les concernent avec l'organisation d'espaces de débat, de propositions et d'initiatives. Elle apporte la reconnaissance et met en lumière la capacité des habitants à participer à la transformation sociale et urbaine de leur quartier. Sur Arles et Tarascon seront mis en place des conseils citoyens, instances participatives d'association des habitants aux actions politiques de la ville de leur territoire.



- Promouvoir la cohésion sociale

Les situations de précarité tendent à provoquer l'isolement et le repli sur soi avec à terme, une perte de repères pouvant entraîner des difficultés diverses : une fonction parentale affaiblie avec des difficultés éducatives pour les enfants, une dégradation de la santé, un désintérêt pour les relations sociales, des comportements à risques, etc. Travailler sur le lien social, la valeur et la reconnaissance de l'habitant, constitue un objectif majeur de lutte contre l'exclusion. Ce champ s'appuie sur :

- un investissement supplémentaire dans les domaines de l'enfance et la jeunesse, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives,
- et l'organisation d'offre de services d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté.

- Requalifier l'habitat et le cadre de vie

Les quatre QPV connaissent une baisse de leur attractivité due au vieillissement de leur bâti et de leurs espaces extérieurs. Parmi ceux-ci, deux connaissent de réels dysfonctionnements urbains et sont éligibles au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), au titre des opérations d'intérêt régional. Il s'agit de Barriol, à Arles et du centre historique / Ferrages, à Tarascon (cf. page 21).

Pour les deux autres quartiers arlésiens de Griffeuille et du Trébon (hors NPNRU), une démarche volontariste d'amélioration de leur qualité urbaine en partenariat étroit avec les bailleurs (Sempa, 13 Habitat, Erilia et Phocéenne d'habitations) sera également engagée.

En complément, sur l'ensemble des quatre QPV, sera mis en place un partenariat de gestion urbaine et sociale de proximité regroupant les collectivités, les bailleurs et les habitants. Celui-ci vise à améliorer les conditions de vie des habitants en agissant sur les problématiques quotidiennes telles que la propreté ou l'entretien des immeubles et des espaces extérieurs.



Par ailleurs, si elle est portée par ACCM au titre de ses compétences politique de la ville et habitat, la démarche de renouvellement urbain se veut avant tout un projet territorial qui a vocation à prendre en compte l'ensemble des problématiques des quartiers concernés. Seront donc aussi abordés entre autres l'aménagement, l'emploi, le développement économique, le développement durable (notamment au travers de la lutte contre la précarité énergétique) et les transports. En effet, les déplacements doux seront également au cœur des aménagements pour ouvrir les quartiers sur la ville et en améliorer les accès.

Au-delà de ces cinq objectifs, ACCM assurera aussi de façon transversale, la promotion de la jeunesse et l'égalité femme-homme.

- Des projets et des opérateurs locaux

Le contrat de ville, porté par ACCM en partenariat avec l'État, le conseil régional et le conseil départemental, permet d'apporter un soutien aux projets portés par des opérateurs locaux, fortement engagés sur le territoire. Cela représente annuellement près d'un million trois cent mille euros de financements spécifiques, soit environ 100 actions mises en œuvre par plus de 60 opérateurs, dont une grande majorité d'associations. À titre indicatif, en 2016, la participation financière d'ACCM à la programmation s'est élevée à plus de 530 000 €.

UN SOUTIEN À DES ACTIONS D'INTÉRÊT LOCAL

Le projet politique de la ville d'ACCM dépasse la simple intervention au titre du contrat de ville et se positionne en amont, sur la prise en compte de besoins de solidarité non couverts et pour lesquels la réponse institutionnelle reste à construire.

ACCM a particulièrement investi trois champs en direction des personnes en difficultés :

- l'accès au droit avec la gestion du fonctionnement de la Maison de justice et du droit située à Arles,
- l'hébergement d'urgence d'Arles (accueil de jour et de nuit pour les publics sans résidence et logements spécifiques du CCAS d'Arles),
- les actions de santé publique avec l'atelier santé ville.

En complément, la communauté d'agglomération soutient diverses actions de solidarité innovantes, en faveur des publics fragiles.

Pour 2016, ces interventions représentent un engagement financier de la part de la communauté d'agglomération de plus de 260 000 €.



LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Le dispositif NPNRU concernant Barriol, à Arles et centre historique / Ferrages à Tarascon, a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain. Il ne s'agit pas d'une simple réhabilitation du bâti et des espaces, mais de l'ambition d'ACCM d'agir durablement sur ces quartiers par une transformation en profondeur de leur cadre de vie pour leur redonner leur place au

sein de leur ville et de l'agglomération. La finalité du projet est de redonner envie d'habiter et de mener des activités économiques sur ces quartiers, tout en favorisant la mixité sociale, intergénérationnelle, mais aussi fonctionnelle. Le projet de renouvellement urbain est porté par ACCM en étroite partenariat avec l'État (Agence nationale pour la rénovation urbaine), les communes d'Arles et de Tarascon, ainsi que le conseil régional, le conseil départemental, les bailleurs sociaux ou encore la Caisse des dépôts et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah).

Le NPNRU est un projet à long terme, les premiers objectifs opérationnels visent à revaloriser ces quartiers à un horizon de 10 à 15 ans.

La première étape a été l'approbation par ACCM en septembre 2015 d'un protocole de préfiguration contenant les ambitions pour ces quartiers et les études à réaliser. Suite à l'avis favorable de l'État et aux délibérations des communes, ACCM a pu procéder à la signature du protocole le 8 juillet 2016.

La seconde étape consiste en la rédaction d'une convention par quartier qui listera l'ensemble des opérations à réaliser. La signature de celle-ci est prévue en 2018. Le programme de travaux s'étalera ensuite sur un minimum de cinq années à compter de 2019.

Les habitants, au cœur de cette démarche, seront étroitement associés à l'élaboration des projets, et à la définition du programme de travaux.

UNE DÉMARCHÉ POLITIQUE DE LA VILLE EN ÉVOLUTION

L'accroissement des besoins d'intervention est aujourd'hui un constat à prendre en compte. En effet, les problématiques sociales des habitants des QPV continuent de se détériorer sous l'effet de la persistance de la crise économique et des mécanismes d'attribution des logements sociaux qui contribuent à la concentration sur les quartiers des personnes les plus en difficultés.

La solidarité communautaire restera ambitieuse et ACCM poursuivra une politique significative de moyens dans un contexte de plafonnement des ressources dédiées de l'État. ACCM travaillera à l'élargissement des dispositifs/outils de la politique de la ville aux quatre quartiers prioritaires ville (Atelier santé ville, réussite éducative, Régie de quartier) et poursuivra une politique active de subventions mais également d'ingénierie grâce à une équipe technique dédiée.

La Maison de justice et du droit

Placée sous la responsabilité du parquet et du tribunal de grande instance de Tarascon, elle est installée au sein du quartier de Griffeuille d'Arles.

Les interventions relèvent soit de « l'accès au droit et l'aide aux victimes » assurées par des prestataires, soit de la « justice » assurées directement par le tribunal ou des associations mandatées.

En 2015, plus de 10 000 personnes ont été accueillies et informées, 5 200 accompagnées par les intervenants (renseignements juridiques, gestion de conflit, médiation, surendettement, convocation du tribunal).

B.3 DÉVELOPPER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Le territoire est marqué par une part importante de personnes rencontrant de lourdes difficultés de précarité, de mobilité, d'éloignement du marché du travail. Face à ce constat, la communauté d'agglomération a décidé d'intervenir de façon déterminée pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics durement touchés par ces problématiques.



LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), porté et animé par ACCM, vise à améliorer l'accès à l'emploi et la qualification des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché du travail.

Au-delà de la question de la qualification et des compétences, ces personnes rencontrent souvent des problématiques périphériques (connaissances de base, représentation du monde du travail, confiance en soi, savoir-être en emploi, santé, etc.) qui constituent de véritables obstacles pour leur accès durable à l'emploi. À travers le Plie, la communauté d'agglomération organise donc



de véritables parcours d'insertion professionnelle, dans une approche globale de chaque personne, construit individuellement et adapté à chaque situation, prenant en compte les atouts et les freins identifiés des personnes accompagnées, leurs projets professionnels et les réalités d'emploi du marché du travail.

Ces parcours associent accueil, accompagnement socio-professionnel, orientation, formation, insertion et suivi. Ils sont mis en œuvre dans le cadre d'un accompagnement individuel renforcé assuré par des référents spécialisés, les accompagnateurs à l'emploi. Ils mobilisent toutes les actions nécessaires pour permettre l'accès au marché du travail : bilan, élaboration et validation du projet professionnel, formations, mises en situation professionnelle, appui à la recherche active d'emploi, préparation aux entretiens, suivi dans l'emploi, etc.

Afin de lever les freins à l'emploi, le Plie développe également des actions spécifiques sur les questions de remise à niveau, mobilité, confiance en soi et estime de soi, postures en situation professionnelle, santé, etc. 2500 personnes pourront bénéficier de ce programme d'accompagnement individuel sur la période 2015-2019.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

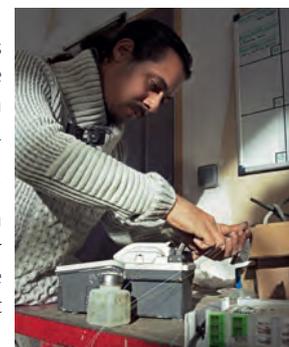
L'insertion par l'activité économique joue un rôle clé dans les parcours d'insertion. Les structures qui interviennent dans ce champ permettent à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, de bénéficier de contrats de travail et donc d'un revenu, tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel. Les salariés en insertion peuvent ainsi continuer à travailler sur la construction de leur projet professionnel, sur l'acquisition de savoir-faire, de savoir-être et sur la levée des freins à l'emploi, dans le cadre d'une véritable mise en situation professionnelle. L'insertion par l'activité économique constitue donc un outil incontournable notamment dans le cadre du Plie.



LES CLAUSES D'INSERTION

Ce dispositif du code des marchés publics permet de demander à l'entreprise titulaire d'un marché, d'embaucher des personnes en insertion professionnelle dans le cadre de la réalisation du marché concerné. La communauté d'agglomération s'est ainsi engagée dans la promotion et la mise en œuvre des clauses d'insertion aussi bien sur ses propres marchés, qu'auprès de l'ensemble des donneurs d'ordre publics, mais également privés, intervenant sur le territoire.

Cette démarche (cf. page 14) permet ainsi de favoriser le passage des demandeurs d'emploi exclus du marché du travail vers le monde de l'entreprise et donc d'agir directement sur l'insertion professionnelle des publics en difficulté.



B.4 FAVORISER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES

LES COMPÉTENCES PARTAGÉES ET L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



L'exercice de certaines compétences par les intercommunalités est subordonné à la reconnaissance et à la définition de leur intérêt communautaire. Cela ne concerne que certaines compétences obligatoires ou optionnelles expressément et limitativement énumérées par la loi.

L'intérêt communautaire est la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines

d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau communal.

L'intérêt communautaire permet donc de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la communauté. C'est le moyen, pour certaines compétences énumérées par la loi, de laisser au niveau communal des compétences de proximité et de transférer à la communauté les missions, qui par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur caractère structurant, s'inscrivent dans une logique intercommunale (mutualisation des moyens, réalisation d'économies d'échelle et élaboration d'un projet de développement sur des périmètres pertinents). Dans les faits, certaines compétences sont donc partagées entre ACCM et ses communes, comme une partie du commerce, des actions relatives au logement ou encore les équipements culturels et sportifs (seul le conservatoire de musique a été transféré à ACCM).

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

Au titre de l'exercice de ses compétences, la communauté d'agglomération finance le fonctionnement de services publics, tels les transports, la distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées ou encore l'enseignement musical.

ACCM met aussi et surtout en œuvre depuis sa création un programme d'investissement ambitieux sur le territoire de ses six communes membres, et concourt ainsi à un aménagement harmonieux et équilibré de l'espace.

Entre 2004 et 2016, ce sont ainsi plus de 151 M€ qui ont été investis dans les domaines du développement économique, au service de la création d'emplois, de l'habitat, permettant de créer ou de réhabiliter plus de 3 479 logements, de l'eau et de l'assainissement avec notamment la reconstruction ou la réhabilitation de 10 stations d'épuration, etc.

L'ambition demeure pour les années à venir puisque le plan pluriannuel d'investissement prévoit une poursuite de cet effort nécessaire avec près de 100 M€ pour la période 2017-2022.

Par ailleurs, outre les investissements qu'elle porte directement, ACCM participe à des programmes d'aides à destination de propriétaires qui souhaitent rénover leur logement (à travers l'opération programmée d'amélioration de l'habitat) ou de commerçants et artisans soucieux d'améliorer leur outil de travail (à travers le Fisac).

Autant d'investissements qui pour partie font appel à des entreprises locales et sont ainsi directement créateurs d'emplois sur le territoire.

LES MUTUALISATIONS

Conformément à la réglementation et suite au renouvellement des conseils municipaux, la communauté d'agglomération a établi un rapport sur l'état des mutualisations entre les services d'ACCM et les services de ses communes membres. Ce rapport comporte le projet

de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat et a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 15 juin 2016. État des lieux et feuille de route prévisionnelle, il est le produit des réflexions d'un groupe de travail et s'appuie sur la synthèse des souhaits des communes au sujet de leurs priorités en la matière. Les objectifs du schéma sont l'optimisation des moyens et des ressources, le partage de l'expertise, le renforcement de la solidarité intercommunale et l'amélioration du service rendu aux usagers.

Outre des conventions de prestations ou mesures de bonne organisation, la mutualisation sur le territoire communautaire revêt deux formes : le groupement de commandes avec le choix le plus approprié, selon les objets, du coordinateur (c'est notamment le cas sur des travaux d'eau et d'assainissement), et la mise à disposition individuelle partielle du service informatique de la ville d'Arles.

Les impacts positifs relèvent surtout des économies d'échelle, du partage d'expertise, de l'échange d'expériences entre services favorisant la simplification et l'harmonisation des pratiques.

Le premier schéma de mutualisation est structuré autour des axes suivants :

- le développement de la logique d'achats groupés,
- la poursuite de la mise à disposition partielle du service informatique d'Arles, avec à terme une réflexion sur la constitution d'un service commun,
- l'amélioration des outils d'évaluation financière et qualitative de l'impact des mutualisations,
- la révision périodique des priorités du schéma.



LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE VERS LES COMMUNES

En plus des moyens affectés à l'exercice de ses compétences, ACCM consacre une part importante de son budget au soutien financier à ses communes membres.

La communauté d'agglomération verse ainsi d'une part à chaque commune une attribution de compensation, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses transférées des communes vers ACCM au moment de sa création ou lors de chaque transfert de compétences.

Cette dotation s'est élevée à 34,5M€ en 2016, soit 43,15 % du budget de fonctionnement (80 M€).

Outre cette attribution qui constitue un reversement obligatoire, ACCM a instauré dès 2004 une dotation de solidarité communautaire (DSC), qui constitue un fort soutien aux communes et exprime la solidarité de la communauté envers les territoires.

En 2017, ce sont ainsi 7,1 M€ qui sont prévus, dont 1,7 M€ d'enveloppe exceptionnelle qui sont répartis avec des critères (population en zones urbaines sensibles, nombre de logements sociaux) permettant de renforcer la solidarité envers les communes qui en ont le plus besoin.

Entre 2004 et 2016, ce sont 65 M€ qui ont été versés aux communes par ACCM au titre de cette dotation obligatoire de solidarité.



B.5 PROMOUVOIR DÉVELOPPEMENT CULTUREL

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE AU CŒUR DE L'ÉQUILIBRE CULTUREL DU TERRITOIRE

Si la culture est incontestablement devenue un vecteur d'avenir, de développement économique, touristique et de lien social, la préservation et le soutien d'un enseignement artistique public de qualité est un facteur d'équilibre assurant l'intégration de l'ensemble des



citoyens à cet élan. En effet, dans cet espace, divers univers, ceux de la tradition, de la ruralité, de la modernité ou de l'urbanité sont amenés à se rencontrer pour bâtir un futur, certes prometteur, mais qui n'est pas encore advenu. La relation entre une culture contemporaine ambitieuse et la réalité culturelle des habitants est donc à conforter. Dans ce contexte, le seul établissement public d'enseignement artistique de cette partie du département joue et doit continuer à jouer un rôle important.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE : UN ÉTABLISSEMENT À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL



Lieu d'enseignement, d'éducation, de pratique et de culture musicale, le conservatoire de musique du pays d'Arles développe un projet d'établissement qui a vocation à s'adresser à tous les habitants et à l'ensemble de son territoire. Dans cette perspective, le conservatoire de musique propose des cursus d'apprentissage, des projets éducatifs, des dispositifs de pratique musicale en amateur et diffuse des concerts.

L'établissement bénéficie d'un agrément du ministère de la culture depuis 1995, renouvelé en 2004 et en 2016 en tant que conservatoire à rayonnement intercommunal. Par ce classement le ministère de la culture reconnaît la qualité du projet d'établissement et la qualification professionnelle des enseignants.

Le conservatoire est composé de trois sites. Les sites de Tarascon et Saint-Martin-de-Crau sont dotés de locaux récents, spacieux et adaptés, avec un projet d'extension des locaux saint-martinois pour achever le programme prévu et disposer d'un lieu adapté aux pratiques

collectives. Une réflexion est enfin en cours concernant le site d'Arles, dont les locaux actuels sont devenus exigus. Une première étape a consisté en la location d'une partie du Capitole, afin de décongestionner les locaux des Alyscamps. Une deuxième pourrait conduire ACCM à acquérir la totalité des locaux, et ainsi y installer durablement et dans des conditions optimales, le conservatoire.

ACCM s'appuie sur un syndicat mixte, le Smigpamac, pour la gestion du personnel enseignant. Ce syndicat, auquel adhère également la commune de Saint-Rémy-de-Provence, est menacé de dissolution dans le cadre de la réforme territoriale. Un travail a été engagé avec les services de l'État pour trouver les moyens d'une pérennisation de l'activité.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Le projet pédagogique du conservatoire de musique du Pays d'Arles est construit autour de trois axes : l'enseignement, l'éducation musicale et l'action culturelle.

Ces 3 axes déclinent une volonté affirmée de s'adresser à tous les publics du territoire.

- L'enseignement Une politique tarifaire très attractive

Depuis sa création, le conservatoire propose des tarifs accessibles permettant à tous les usagers qui le désirent de suivre une formation musicale de qualité.

Des propositions pédagogiques adaptées à tous les publics

Grâce à une grande variété de dispositifs pédagogiques adaptés, les élèves du conservatoire de musique du Pays d'Arles peuvent acquérir la maîtrise nécessaire à la pratique amateur ou les compétences indispensables à l'admission en 3^e cycle d'un conservatoire à rayonnement départemental ou régional.

Le projet porté par le conservatoire doit donc à la fois répondre aux attentes et demandes multiples des usagers, mais aussi permettre de transmettre une tradition culturelle riche, tout en intégrant les dynamiques musicales actuelles. Pour ce faire, 45 enseignants titulaires d'un diplôme d'État s'investissent auprès des élèves dans des domaines aussi variés que les instruments d'orchestre, les instruments polyphoniques, les musiques anciennes ou les musiques actuelles.

Dans le prolongement des parcours pédagogiques divers dispositifs se développent pour permettre à nos élèves, mais également aux praticiens amateurs du territoire, une pratique artistique de qualité. Des manifestations dont l'entrée est libre et gratuite sont organisées à l'intention des élèves. Celles-ci prolongent les enseignements dispensés dans l'établissement et leur programmation vise à illustrer la diversité des styles, répertoires ou instruments.

- L'éducation musicale

Différents dispositifs partenariaux d'éducation et de sensibilisation à la musique sont proposés gratuitement à l'ensemble des publics du territoire avec une attention particulière en direction des quartiers populaires et des zones les plus rurales.

Des interventions en milieu scolaire

En partenariat avec l'Éducation nationale, le conservatoire intervient de manière hebdomadaire dans les établissements scolaires pour accompagner des projets musicaux chaque année réinventés. Ainsi, ce sont 3000 à 4000 élèves qui bénéficient chaque année de ces interventions en écoles maternelles et élémentaires et plus de 100 collégiens. De l'éveil musical des plus petits à la création d'un orchestre ou la réalisation d'instruments, ces projets peuvent prendre toutes les formes et sont destinés à stimuler et ouvrir les enfants à la pratique musicale.



Des projets en direction de publics éloignés

Des partenariats variés permettent chaque année de réaliser des projets en direction de publics ne bénéficiant pas pour diverses raisons, d'un accès facile à la culture. Ainsi, à titre d'exemples, des ateliers de chant sont proposés à des bénéficiaires du revenu de solidarité active ou des auditions musicales ont été proposées à des personnes âgées en maisons de retraite. En complément, le conservatoire est partenaire de la dynamique hip-hop du territoire en assurant la partie technique du Gala des cultures urbaines. Cette manifestation annuelle de qualité valorise les ateliers conduits tout au long de l'année sur les quartiers et soutenus dans le cadre du contrat de ville.

Le conservatoire de musique doit poursuivre et développer ces interventions afin de faire de la musique un outil de cohésion sociale et de développement culturel auprès de tous les publics

- L'action culturelle

Au-delà des enseignements et de l'éducation musicale, la finalité de l'action du conservatoire est également de proposer une saison musicale de qualité permettant de participer activement à la politique culturelle du territoire. Celle-ci a pour objectif de rassembler tous les publics autour des productions de qualité de l'équipe d'enseignants artistes, et des élèves du conservatoire et de s'intégrer à la politique culturelle de chaque commune, avec une attention plus particulière aux lieux les plus excentrés, notamment les villages camarguais.



Ainsi, dans la continuité des dispositifs pédagogiques, c'est par la production de concerts que le conservatoire réalise son ancrage social et culturel et notamment grâce à une politique de partenariats avec divers acteurs culturels du territoire. Chaque année des actions sont reconduites et développées en ce sens. À titre d'exemples :

- « Musiques en balade » est une série de concerts dans différents lieux patrimoniaux sur la deuxième quinzaine de septembre. Vitrine de l'offre artistique du conservatoire, la programmation s'appuie sur les enseignants, les élèves du conservatoire et des artistes invités.
- « Semaine thématique » propose une série de concerts qui rassemble de façon transversale l'ensemble des départements pédagogiques. Les années passées, le conservatoire a proposé : la semaine celtique, la semaine russe, ou autour de Bach.
- « L'école du mélomane » est une programmation musicale mise en œuvre en partenariat avec l'association du Méjan Actes Sud. Elle a pour but de sensibiliser les élèves de la maternelle au collège, à la musique vivante. Pour ce faire, des artistes professionnels reconnus familiarisent les enfants aux codes de la création artistique et leurs travaux donnent lieu à plusieurs représentations dans les communes.
- « La fête de la musique » est enfin une autre occasion de produire des événements de grande envergure mêlant les formations musicales du conservatoire et des artistes extérieurs.

À une autre échelle, le conservatoire doit se saisir d'opportunités culturelles de grande ampleur comme ce fut le cas de Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture. De telles manifestations permettent de promouvoir la participation des citoyens à des projets culturels, de renforcer le lien entre les acteurs culturels et les acteurs sociaux, ainsi que de dynamiser l'économie locale grâce à l'accueil de nombreux touristes.

LE SOUTIEN D'ACCM AUX GRANDS PROJETS CULTURELS

Le territoire de la communauté d'agglomération compte à court, moyen et long termes des projets culturels d'envergure exceptionnelle, des occasions pour elle de s'investir et affirmer son engagement pour le développement culturel du territoire.

C'est ainsi le cas avec le soutien accordé par ACCM à l'école nationale supérieure de la photographie. Fondée à Arles en 1982, l'école est la seule école d'art en France exclusivement consacrée à la photographie. En devenant en 2005 un établissement public, elle a élargi son rayonnement artistique et international. La communauté d'agglomération soutient le projet de la nouvelle école qui sera conçue comme une institution pilote dans le domaine de la culture, de l'enseignement et de la recherche. L'établissement prévoit entre autres des espaces de conférence et un auditorium qui pourront être mutualisés avec le conservatoire intercommunal de musique.

Dans un autre domaine, ACCM a souhaité porter une attention particulière au « Centre d'étude, de restauration et de conservation des œuvres » (Cercu), un lieu de conservation et de gestion des collections, des bibliothèques patrimoniales et des archives historiques du Museon Arlaten. Ainsi, au titre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs », ACCM a reconnu d'intérêt communautaire le centre d'études et a soutenu financièrement le conseil départemental dans ses travaux d'aménagement comme elle le fera prochainement dans le cadre de l'agrandissement du Musée départemental de l'Arles antique.

La communauté d'agglomération souhaite poursuivre et développer cette démarche d'accompagnement au développement culturel du territoire en soutenant des projets structurants et d'envergure, comme elle l'a fait avec Marseille Provence 2013 capitale européenne de la culture.



**UN TERRITOIRE
ORGANISÉ : DÉVELOPPER
LES SERVICES DANS
LE RESPECT
DE L'ENVIRONNEMENT**



C.1 PENSER ET CONSTRUIRE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

CONSTRUIRE UN PROJET D'AMÉNAGEMENT FÉDÉRATEUR À L'ÉCHELLE DU PAYS D'ARLES : LE SCOT

En définissant l'organisation du développement et de l'aménagement du Pays d'Arles pour les quinze prochaines années, le schéma de cohérence territoriale (Scot) permet de préparer collectivement l'avenir du territoire. Ainsi, les travaux d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de celui-ci, auxquels ACCM a participé activement, ont permis de poser les bases d'un projet fédérateur et mobilisateur autour de trois ambitions fortes :

- Être un territoire « actif » et dynamique :

créer de l'emploi pour les habitants, développer et renforcer les activités économiques propres au Pays d'Arles en valorisant sa notoriété, son attractivité et son accessibilité.

- Être un territoire attractif et structurer le pays d'Arles pour répondre aux besoins des habitants :

adapter l'offre de services, d'emplois et de logements pour répondre et anticiper les besoins des habitants existants et futurs, structurer le territoire, mettre en lien les polarités et favoriser les complémentarités. Le projet prévoit notamment une organisation territoriale multipolaire et propose un maillage fin de commerces et de services à l'échelle du territoire mais également au sein des quartiers afin de favoriser la proximité.

- Être un territoire qualitatif en valorisant les atouts et les espaces d'exception :

maintenir les paysages emblématiques, la trame verte et bleue et les espaces agro-naturels, supports d'attractivité, d'économie locale et du cadre de vie des habitants.

Les élus ont travaillé aujourd'hui sur la traduction concrète des objectifs du PADD à travers l'élaboration du document d'orientations et d'objectifs.

Le document Scot, arrêté début 2017, sera approuvé fin 2017.



POUR SUIVRE LES RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR INSTITUTIONNEL DU PAYS D'ARLES FACE AUX DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES

Le projet d'aménagement et de développement du Scot insiste sur le positionnement géostratégique, le rôle d'interface et d'articulation du Pays d'Arles entre l'arc méditerranéen, l'axe rhodanien et les trois pôles démographiques limitrophes de Nîmes, Avignon et Marseille. Le renforcement du positionnement du territoire entre les systèmes métropolitains proches est une des clefs de son développement. ACCM s'engage donc à poursuivre la démarche prospective initiée dans le cadre du Scot pour étudier les axes de structuration possible du Pays d'Arles autour d'enjeux stratégiques communs. Une mission d'étude et d'assistance a été diligentée en ce sens sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Pays d'Arles et en association étroite avec les trois intercommunalités qui le composent.

Il devrait aboutir courant 2017 à la formalisation d'un projet de territoire, socle de la création d'un pôle d'équilibre territorial et rural (2017).

Au-delà du Scot, le Pays d'Arles porte également à ce jour les programmes Leader, la gestion de la plateforme touristique Provence Pays d'Arles, l'élaboration et la mise en œuvre de la charte agricole, l'élaboration et l'animation du Plan climat air énergie territorial.



RÉUSSIR L'AMÉNAGEMENT DES SITES STRATÉGIQUES, FUTURES VITRINES DU TERRITOIRE

La valorisation des disponibilités foncières au cœur de la ville d'Arles par les acteurs publics, constitue un enjeu majeur pour le développement et le rayonnement du territoire.

La zone des Minimes est une enclave non bâtie d'une contenance d'environ 8 ha au sein de la zone urbaine d'Arles. Situé en entrée de ville sur la route de Crau et juxtaposé au parc des Ateliers, le site présente une position stratégique. Cette zone non encore urbanisée est l'un des rares secteurs non frappé d'inconstructibilité au titre du Plan de prévention des risques d'inondation. Des réflexions sont en cours pour définir un projet d'aménagement notamment axé sur l'accueil d'activités économiques. Le désenclavement du site compris entre la voie ferrée et les canaux de Craponne et du Vigueirat reste toutefois une condition nécessaire à son aménagement.

Le site des anciennes papeteries Étienne, en rive droite du Rhône, est porteur de projets et d'intérêts stratégiques liés notamment au redéveloppement d'un tissu économique qualitatif autour des thématiques du patrimoine, de la culture et du numérique. Dans le cadre du projet de reconversion du site, la communauté d'agglomération et la ville d'Arles ont engagé, en partenariat avec l'établissement public foncier Paca (EPF), acquéreur du foncier, un



programme d'études visant à la définition d'une opération d'aménagement d'ensemble à vocation économique. Une réflexion transversale est nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre un projet pertinent au regard de l'ensemble des spécificités du site (notamment le projet Cipep, cf p9). En effet, au-delà du risque inondation, la reconversion de ces friches doit aussi intégrer le caractère orphelin et

non réhabilité de toute la partie nord du site et la présence spécifique d'une espèce protégée classée, le triton crêté.

DÉVELOPPER LA MAÎTRISE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

- Construire une action foncière volontariste

Afin d'aider à la concrétisation du projet d'agglomération, le développement d'un dispositif de politique foncière au service des projets s'avère nécessaire. L'objectif est multiple :

- venir en appui à la politique de l'habitat, en particulier pour soutenir l'habitat social et la mixité dans les quartiers,
- développer la maîtrise publique des sites stratégiques,
- constituer des réserves foncières indispensables pour anticiper les besoins tant en matière d'espaces d'activité que de croissance urbaine.

Dans ce contexte de raréfaction foncière lié au risque d'inondation, la mobilisation de l'EPF pour accompagner la mise en œuvre des politiques publiques menées par la communauté d'agglomération et ses communes, constitue un enjeu fort.

La convention multisites signée entre ACCM et l'EPF à l'occasion du 1^{er} PLH 2007-2013, prolongé jusqu'en fin 2015, prévoyait la production de logements mixtes à court terme. Ainsi, l'EPF a engagé près de 3 M€ pour trois acquisitions foncières ayant permis, à ce jour, la réalisation de deux opérations (Arles, le « Clos du Cantonnier » : 101 logements ; Saint-Martin-de-Crau : « Nostradamus et villa Solea » : 56 logements). La dernière acquisition sur la commune d'Arles, à proximité du quartier de Barriol, devrait accueillir à l'horizon 2017 une opération d'environ 70 logements pour un montant de 720 000 €.

Cette convention multisites a été reconduite jusqu'au 31 décembre 2017 pour accompagner le 2^e PLH 2016-2021. À ce titre, l'EPF Paca a augmenté le budget alloué de 2 M€ hors taxe, permettant ainsi d'autres positionnements fonciers.

À noter également l'acquisition en cours par ACCM de locaux en ZI nord d'Arles permettant d'accueillir les services techniques communautaires.

- S'appuyer sur un outil d'aménagement dédié : la société publique locale du Pays d'Arles (SPL)

Afin de garantir un aménagement durable, les acteurs publics souhaitent tendre vers une plus grande maîtrise des opérations. Les besoins sont en effet importants et concernent des sites à forts enjeux pour le territoire : les secteurs des Minimes et des anciennes papeteries Étienne à Arles, le centre historique de Tarascon qui doit faire l'objet d'opérations d'acquisition-amélioration dans le cadre du nouveau plan national de renouvellement urbain.

Dans l'objectif d'assurer la maîtrise et la qualité des projets d'aménagement et de construction, la communauté d'agglomération et les communes d'Arles, de Tarascon, de Saint-Martin-de-Crau, de Boulbon et de Saint-Pierre-de-Mézoargues se sont dotées d'un outil d'aménagement propre. La société publique locale du Pays d'Arles a pour objectif principal l'aménagement et la construction ainsi que la réalisation de prestations de services liées (études préalables, études opérationnelles et de maîtrise d'œuvre, etc.)

La SEM du Pays d'Arles (SEMPA) existante s'est donc vue adosser une deuxième entité sous forme de SPL : le groupe ainsi constitué est désormais en mesure de répondre à une diversité de problématiques immobilières ou d'aménagement. L'ancrage local de ces deux entités permettra d'assurer la mise en œuvre de solutions adaptées au territoire et à ses problématiques (patrimoine, risque d'inondation). Elles permettront aussi de mener à bien, sans contrainte, des projets complexes dont les délais et les besoins de réalisation sont susceptibles d'évoluer dans le temps (opérations de renouvellement urbain, etc.).

L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le développement de l'information géographique doit contribuer au partage des informations relatives au territoire et les rendre accessibles au plus grand nombre. Les actions réalisées en ce sens ont déjà permis le développement d'outils métier communs aux services communaux et intercommunaux, la réalisation d'une application destinée au grand public et à l'ouverture de certaines données à l'OpenData.

Afin de poursuivre dans cette voie, les projets à venir pourraient se développer autour de deux axes principaux : le déploiement d'applications mobiles (SIG embarqué sur tablettes ou smartphones) et la mise en place d'observatoires sur des domaines tels que l'économie, la fiscalité, etc.



L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

La communauté d'agglomération a construit en collaboration avec la ville d'Arles, un réseau métropolitain d'interconnexion haut débit. Dans les années à venir et dans le cadre des transferts de compétences et des mutualisations, la coopération devra être toujours plus intense entre les différentes communes. Aussi, favoriser les coopérations et les synergies entre établissements publics deviendra une source d'économies importantes.



La création de ce réseau de communication très haut débit va pouvoir faire émerger de nouvelles applications telles que la gestion de mobiliers urbains ou des applications métier distribuées qui pourront s'exercer de manière déconcentrée avec la même exigence de qualité et des économies à la clé.

LA PRÉVENTION DES RISQUES

Inondations, feux de forêt ou explosions, le territoire communautaire est particulièrement exposé aux risques naturels et technologiques, aujourd'hui accentués par la démographie et l'urbanisation. Bien que la prévention des risques majeurs ne soit pas une compétence propre, la communauté d'agglomération a souhaité mettre en place différents dispositifs pour accompagner les communes mais aussi pour mieux gérer les risques liés à ses propres compétences.

- Risques naturels et technologiques

Le territoire communautaire étant couvert par des plans de prévention des risques naturels ou technologiques (PPRN/PPRT), ACCM a été associée à leur élaboration. Conçus et mis en application par le préfet de département, ces plans de prévention concernent les risques naturels prévisibles de type inondations, incendies de forêt, séismes ou explosions. L'objectif pour ACCM est donc de contribuer à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques en cohérence avec les spécificités locales et les enjeux du développement économique et social du territoire communautaire.

- Risque inondation

Par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, ACCM s'est vue attribuer la compétence de gestion des eaux des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi). Elle devra donc exercer cette compétence au 1^{er} janvier 2018 au plus tard avec pour missions l'aménagement de bassin hydrographique, l'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) et la restauration des milieux aquatiques (potentielles zones d'expansion de crue).

(Cf page 34).

- Réduction de la vulnérabilité du territoire

Les partenaires du Plan Rhône ont lancé en 2013 une démarche visant à définir puis expérimenter une méthode de diagnostic global de vulnérabilité territoriale face aux inondations. Cette démarche a pour objectif d'initier un plan d'actions local qui hiérarchise les opérations à mener sur l'ensemble des composantes d'un territoire telles que l'habitat, les entreprises, les réseaux, l'agriculture, les bâtiments publics, les administrations vitales, les déchets, etc. Cette démarche a été baptisée Reviter, pour « Réduction de la Vulnérabilité aux Inondations des Territoires Rhodaniens ».

La communauté d'agglomération a manifesté sa volonté de piloter cette démarche avec pour premier engagement la réalisation d'un diagnostic du territoire et un plan d'actions. Ces études, la mise en œuvre et le suivi des actions qui en découleront seront financés à hauteur de 50% par l'Europe (Pop Feder) et de 30 % par l'État dans le cadre du contrat de plan inter régional État région plan Rhône.



C.2 S'ENGAGER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ENVIRONNEMENT

La communauté d'agglomération doit faire de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique un enjeu de développement du territoire



PLACER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES PROJETS EN S'APPUYANT SUR LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles 2015-2021, dans lequel s'inscrit la communauté d'agglomération, traduit des ambitions fortes pour le territoire en matière de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air :

- réduire la facture énergétique des ménages (pouvoir d'achat) et des entreprises (compétitivité),
- développer des filières et des activités économiques pourvoyeuses d'emplois durables,
- agir positivement sur les finances publiques par la réalisation d'économies d'énergie et par la création de revenus nouveaux au travers de la production d'énergie,
- préserver l'environnement et le cadre de vie en réduisant en particulier la pollution atmosphérique,
- anticiper pour mieux gérer les conséquences du changement climatique sur les activités humaines et l'environnement local,
- renforcer l'image de qualité du Pays d'Arles et l'attractivité du territoire.



Il porte des objectifs quantitatifs ambitieux à l'échelle du Pays d'Arles et à horizon 2021 :

- réduire de 14% les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 12 % les consommations d'énergie finale,
- doubler la production d'énergie renouvelable,
- réduire les émissions de polluants atmosphériques locaux et notamment les particules fines (PM 2,5) de 30% et les oxydes d'azote (NOx) de 40%.
- renforcer la capacité d'adaptation du territoire et réduire les vulnérabilités face aux changements climatiques.

À travers les compétences qu'elle porte, la communauté d'agglomération participe activement à donner la visibilité et la concrétisation nécessaire aux ambitions du plan climat air énergie territorial. Elle actionne, pour cela, un certain nombre de leviers, notamment :

- la rénovation énergétique des logements au travers des aides à la pierre pour les ménages modestes et de l'accompagnement à la structuration du marché de la rénovation énergétique,
- la rénovation énergétique exemplaire des bâtiments tertiaires relevant de son patrimoine (ex. le village d'entreprises),
- la création d'infrastructures de logistique décarbonnée (ex. la création d'une plateforme multimodale à Saint-Martin-de-Crau),
- le développement d'une mobilité décarbonnée en prenant appui sur l'aménagement du territoire et en optimisant son réseau de transport public.

FAVORISER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES PROJETS

En cohérence avec les objectifs ambitieux du plan climat, la communauté d'agglomération s'engage en faveur d'une maîtrise des consommations d'énergie dans le secteur du bâtiment notamment. La rénovation des bâtiments est un axe majeur pour la transition énergétique mais aussi une opportunité pour l'économie locale et l'emploi.

Dans la perspective d'une réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du village d'entreprises, une démarche d'audit a été menée et a permis de dessiner des scénarii de rénovation énergétique ambitieux. La communauté d'agglomération souhaite ainsi profiter des travaux nécessaires d'entretien et d'amélioration du confort du bâtiment pour le rendre exemplaire du point de vue de sa consommation énergétique.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, ACCM s'engage également pour une réhabilitation durable des logements privés à travers le dispositif Opah. Il s'agit d'encourager les propriétaires occupants à effectuer des travaux d'économie d'énergie dans des logements dégradés ou particulièrement énergivores et de produire un parc

locatif économe permettant de réduire les charges locatives.

Au-delà des aides financières qui restent réservées aux habitants les plus modestes dans le cadre de l'Opah, la communauté d'agglomération accompagne le Pays d'Arles dans la préfiguration d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat qui a pour vocation de stimuler la demande auprès des particuliers et de développer / structurer l'offre locale en matière de rénovation énergétique.

La volonté de modernisation de l'éclairage public des zones d'activité économiques relève de cette même approche d'optimisation et d'efficacité énergétique. La communauté d'agglomération a ainsi élaboré l'inventaire de son patrimoine d'éclairage public et a établi un schéma directeur de rénovation ou d'amélioration de ses réseaux.



VALORISER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Le territoire d'ACCM comprend un grand nombre de secteurs à haute valeur patrimoniale. De vastes espaces sont classés en zone Natura 2000. Le territoire communautaire intègre notamment une grande partie du périmètre du Parc naturel régional de Camargue (PNRC), dont la communauté d'agglomération est membre depuis 2010.

ACCM souhaite poursuivre sa participation active aux actions menées par le Parc dans un objectif de protection et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire : contrat de delta, suivi scientifique de la démoustication expérimentale en Camargue, développement d'un point de vente collectif de produits locaux permettant une valorisation des circuits courts, actions menées dans le cadre de la commission activités économiques du PNRC, étude de programmation de l'aire de stationnement sur la plage de Piémanson, etc.

Les communes de Saint-Martin-de-Crau et Tarascon sont par ailleurs « villes-porte » du Parc naturel régional des Alpilles (PNRA).



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : UNE NOUVELLE COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE

En application de la loi Notre, la communauté d'agglomération exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés », en termes de collecte mais également de traitement. Afin d'anticiper et d'assurer une continuité de service sans faille ACCM avait lancé une étude pour l'accompagnement au transfert de cette compétence dès début 2016.



Cette prise de compétence à l'échelle du territoire communautaire représente près de 33 350 tonnes d'ordures ménagères, 2 280 tonnes de collecte sélective, 1 610 tonnes de verre, 22 500 tonnes de déchets de déchèteries, soit 712 kg/an/habitant.

Pour mener à bien ce transfert sans impact sur les habitants du territoire, ACCM s'est engagée à ne pas modifier les modes de gestion existants dans chaque commune. Précédemment au transfert, Arles, Tarascon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Saint-Martin-de-Crau assuraient la collecte avec une régie communale alors que Boulbon et les Saintes-Maries-de-la-mer avaient recours à des contrats de prestations privées. L'ensemble des contrats a donc été repris dans ces termes au 1^{er} janvier 2017. Plus de 130 agents travaillant pour les communes se sont vus proposer un poste similaire et aux conditions identiques au sein de la communauté d'agglomération.

Les huit déchèteries du territoire et les collectes sont également gérées par ACCM dans la continuité des organisations mises en place par les communes : les horaires d'ouverture et les jours de collecte restent inchangés.

UNE NOUVELLE VIE POUR LES ENCOMBRANTS ET LES VÊTEMENTS

Des dispositifs de réemploi d'objets ou textiles hors d'usage, se mettent progressivement en place sur le territoire communautaire. Ainsi les associations Teefou Re-Sources, actrices de l'économie sociale et solidaire du Pays d'Arles accompagnés par ACCM, conjuguent insertion professionnelle et réduction des déchets. Chacun dans son domaine remet en état et offre une nouvelle vie à ces objets collectés entre Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon, ensuite revendus en boutique à prix faibles.

*Boutique de la Ressourcerie : 76 avenue de Hongrie 13200 Arles
Boutique Teef : 43 Boulevard Gambetta 13150 Tarascon*

Élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Conformément au décret du 10 juin 2015, ACCM élaborera un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés courant 2017. Ce programme présentera les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Il permettra notamment de proposer un état des lieux recensant l'ensemble des acteurs concernés et identifiant les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et si possible les acteurs qui en sont à l'origine. Cet état des lieux rappellera, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés et indiquera les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets produits selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles.

Ce programme permettra également de fixer les objectifs de réduction des déchets, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour les atteindre, précisant l'acteur auxquelles elles incombent ; les moyens techniques, humains et financiers nécessaires ainsi qu'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre. Enfin, il donnera les indicateurs relatifs à ces mesures, la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.



C.3 GÉRER ET SÉCURISER LES RESSOURCES EN EAU

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



La prévention des inondations fluviales et des submersions marines est un enjeu majeur sur le plan national comme local, compte tenu de ses conséquences humaines et financières. Le territoire communautaire a la particularité d'être vulnérable et a été fortement impacté à l'occasion des inondations de décembre 2003 avec près d'un milliard d'euros de dommages.

À ce jour, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux des

collectivités : les régions, les départements, les communes et les intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune n'en est spécifiquement responsable. Toutefois, dans un avenir proche, ces travaux seront exclusivement confiés aux intercommunalités. En effet, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribuée aux communautés d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Pour autant, les communes et leur établissement public de coopération intercommunale à fonds propres pourront se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. La loi prévoit la possibilité pour elles de confier cette compétence à des syndicats mixtes de rivières « classique », tel que le Symadrem, aujourd'hui acteur majeur pour la réalisation et l'entretien des ouvrages de protection du Rhône sur le territoire communautaire. En l'occurrence ACCM est membre de ce syndicat en représentation-substitution des communes d'Arles, de Tarascon et des Saintes-Maries-de-la-mer. Pour mener à bien cette compétence, elles auront la possibilité de créer sur leur territoire une taxe facultative, plafonnée à 40 €/habitant.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) la réalisation d'une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) permettra à ACCM de définir les meilleures modalités d'exercice de cette nouvelle compétence.

EAU ET ASSAINISSEMENT : UN SERVICE HARMONISÉ

Le territoire dispose de ressources en eau naturelles et artificielles d'une richesse exceptionnelle disponibles en quantité à l'origine du développement historique du bassin de vie entre Rhône, Durance et plaine de Crau. Autre atout : le Rhône, qui grâce à son débit est en capacité d'assimiler des rejets potentiels sans contraintes technologiques insurmontables. ACCM a marqué sa première période d'activité par sa volonté de sécuriser l'approvisionnement en eau des agglomérations et d'investir dans les outils modernes de traitement de l'eau qui autorisent aujourd'hui, sur ce socle commun, un développement durable de l'habitat et de l'économie.

Le niveau de service est désormais comparable sur l'ensemble du territoire avec des équipements structurants répondant aux exigences européennes. Le service rendu à la population est similaire qu'il s'adresse aux zones rurales ou urbaines. La redevance prélevée par la communauté tend vers une valeur identique à l'horizon 2020 quels que soient les usagers. L'effort porte désormais, encore plus que par le passé, sur la gestion de ces ouvrages et le service rendu, qui seront assurés dès 2016 et pour les

12 années à venir par le délégataire de service public ACCM Eau, au moyen d'un cahier des charges unique en tous points du territoire. Ainsi les conditions sont en place pour atteindre dans un horizon proche un service harmonisé en termes de coût et de qualité.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a acquis des locaux en ZI nord d'Arles, qui abritent les services d'ACCM Eau

- Une tarification maîtrisée

Pour assurer l'équilibre des charges générées par le coût des services, ACCM met en place une stratégie tarifaire où les tarifs sont fixés dans leur intégralité par la communauté. Elle fixe la structure et l'évolution de tous les éléments dans la durée, visant une convergence d'ici 2025, ainsi homogène sur l'ensemble du territoire et avec pour ambition une baisse généralisée des prix. La délégation de service public de l'eau et de l'assainissement, mise en place en 2016, encadre totalement le tarif fixé pour les usagers dans toutes ses dimensions et sur les 12 années du contrat. La communauté encaisse la totalité des recettes prélevées et reverse la part due au délégataire au titre du contrat (délégation dite « à paiement direct »). Ce mécanisme confère à ACCM la pleine capacité d'initiative en valeur et dans le temps. Ainsi dès 2016, les habitants d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-mer ont vu leur facture d'eau baisser de manière significative.

- Une tarification solidaire

La communauté applique une politique sociale de l'eau en choisissant une tarification avec un abonnement fixe pour l'eau seulement (valeur nulle pour l'assainissement) et un tarif progressif des tranches inférieures vers les tranches supérieures (tarification dite « binomiale progressive »). Elle impose un abonnement unique sur l'eau à une valeur basse et une première tranche de consommation (60 m³ annuel) à un tarif bien inférieur à la tranche suivante, tarif appliqué par logement, y compris dans les ensembles collectifs qui bénéficient du tarif ajusté à la consommation individuelle et donc la plus favorable. Un fonds de solidarité, dont la valeur est fixée par contrat, est mis en place destiné à apporter des solutions aux ménages en difficulté. La somme ainsi constituée permet de mettre à disposition des chèques eau, dont la gestion sera assurée avec la collaboration des CCAS communaux.

- La protection de la ressource

ACCM porte une attention particulière à préserver la ressource en eau, en poursuivant et étendant la protection administrative des sites de prélèvement, en participant activement à la protection qualitative des nappes par une politique incitative de réhabilitation des assainissements individuels limitant ainsi la pollution diffuse. En favorisant les prélèvements majoritairement en eau souterraine (les nappes d'accompagnement du Rhône et de la Durance, et la nappe souterraine de la Crau), la communauté d'agglomération maintient durablement la sécurité d'une alimentation en eau de qualité sous tous ses aspects, chimiques et bactériologiques. Elle participe directement à la surveillance des nappes locales et indirectement en étant membre du Symcrau en charge de la gestion de la nappe de la Crau. La ressource prélevée au Rhône sur les Saintes-Maries-de-la-Mer sera sécurisée et complétée à terme par une solution alternative depuis les réseaux existants mobilisant uniquement les nappes souterraines.

- Une épuration respectueuse de l'environnement

Au-delà du cadre réglementaire, ACCM a mis en œuvre une politique d'envergure de création des ouvrages nécessaires à la protection de l'environnement en construisant notamment 10 stations d'épuration de capacité importante (77 000 équivalent-habitants pour la plus grande) aux rendements élevés selon des filières diverses adaptées au contexte et au milieu naturel récepteur. Ainsi, la plupart des filières biologiques connues à l'heure actuelle ont été choisies de manière spécifique en fonction de leur fiabilité, leur adaptabilité et leur meilleur coût à l'exploitation.

Il s'agit de filières extensives (filtres plantés de roseaux) et de filières intensives (boues activées en aération prolongée de différentes tailles ou disques biologiques). Chaque site dispose d'une solution propre adaptée au contexte environnemental et aux exigences de fonctionnement. Un nouvel ouvrage est en cours de

création dans cette même logique au sein d'un espace naturel sensible à proximité immédiate du cordon littoral, pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. La filière, de type boues activées, répondra également à des contraintes particulières, subissant par ailleurs de fortes variations de charges saisonnières.

Un suivi rigoureux et constant de ces ouvrages publics permet de garantir un strict respect des engagements de résultats respectueux de l'environnement et conforme à la réglementation française en vigueur.

ACCM agit également en faveur de la réduction de la pollution diffuse issue de l'habitat dispersé particulièrement présent sur l'étendue

de son territoire. Elle œuvre au moyen d'assistance technique directe auprès des usagers, par des campagnes de communication pédagogique, la mise à disposition d'études de sol à la parcelle et des incitations financières fortes pour la réhabilitation des installations individuelles souvent défectueuses. La communauté d'agglomération porte en effet les aides de la Région et de l'Agence de l'eau. Elle met en place un nouveau programme de contrôle exhaustif des installations existantes, contrôle délégué dans le cadre du service public nouvellement organisé depuis 2016 et pour une durée de 12 ans. Ce service public de l'assainissement non collectif s'équilibre budgétairement grâce à des recettes issues des redevances prélevées lors des contrôles. Les propriétaires disposent pour leur installation neuve ou ancienne d'un rapport conforme à la réglementation, obligatoire en cas de vente de leur bien. Des outils numériques (Certiweb assainissement) sont mis en place pour rendre ces diagnostics directement accessibles au public et aux professionnels de l'immobilier et effectuer leur démarche.

- Une rénovation ciblée des réseaux, une extension limitée et un budget maîtrisé

Le patrimoine actuel de réseaux d'eau et d'assainissement nécessite, pour être maintenu, un effort permanent de rénovation. Pour ce faire, ACCM œuvre pour un renouvellement des réseaux d'eau sur lesquels des pertes excessives seraient dommageables à l'environnement urbain (ex. déformation des chaussées), et des extensions du service dans des secteurs où les ressources naturelles sont de mauvaise qualité (cas des eaux superficielles de Camargue). Le choix est fait pour les années à venir de concentrer l'effort financier sur la rénovation des secteurs défectueux, le plus souvent les centres anciens des villes, avec pour objectif de limiter les désagréments, les coûts d'exploitation et indirectement sa répercussion sur le prix de l'eau facturé aux usagers. En parallèle, les réseaux d'assainissement sont rénovés afin de réduire leur impact sur le milieu naturel mais également ses coûts d'exploitation. L'extension des réseaux à l'horizon 2020 se concentrera sur les secteurs définis prioritaires en termes de salubrité et aux secteurs d'habitat densifiés. Elle accompagnera enfin les développements urbains voulus et planifiés dans les plans locaux d'urbanisme. Ces extensions maîtrisées participent donc à offrir les conditions nécessaires à l'accueil et au maintien des activités économiques.

Les ressources financières mobilisées pour ces investissements sont issues uniquement des budgets des services de l'eau et de l'assainissement dont les recettes s'appuient essentiellement sur les redevances perçues auprès des usagers. Les investissements sont maîtrisés au plus juste afin de préserver cet équilibre budgétaire. De même, la politique d'achat public au moyen des marchés les plus adaptés (regroupés avec les communes, globaux à bons de commande, pluriannuels, ou après appels d'offres) est optimisée pour limiter les coûts. L'ingénierie choisie pour la conduite de ces opérations de construction varie pour être plus durable et plus économique grâce au choix des moyens les plus adaptés à chaque cas, moyens internes ou externes choisis pour leurs compétences et leurs capacités à maîtriser les coûts et la qualité.



C4. ORGANISER ET ENCOURAGER LES MOBILITÉS



UN TERRITOIRE MAILLÉ FACE À DES ENJEUX IMPORTANTS

Le territoire d'ACCM occupe une position géostratégique à l'échelle nationale mais également internationale. Situé sur l'axe européen Barcelone-Gênes, ce territoire contrasté couvre 1 446 km² et comprend à la fois des centres urbains, des villages, des hameaux et des mas isolés.

En matière d'infrastructures de transport, le territoire communautaire est correctement doté :

- le réseau routier, N113/A54 notamment, le connecte aux grandes agglomérations voisines que sont Marseille, Avignon et Nîmes. dont la réalisation du contournement autoroutier à hauteur d'Arles est un impératif.
- le réseau ferré supporte une desserte conséquente : des liaisons TGV (trains directs Arles -Paris) et Intercités (ligne Bordeaux - Marseille en

particulier), un réseau TER reliant les villes d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau à Marseille, Avignon TGV, Nîmes et Montpellier.

À l'horizon 2020, la nouvelle gare TGV Nîmes-Manduel va représenter une infrastructure de poids pour l'aire arlésienne située à seulement 25 km. L'arrivée de ce nouvel équipement décliné comme un pôle d'échange multimodal devra nécessairement être prise en considération par le réseau de transport communautaire mais également par les autres réseaux de transport qui traversent le territoire.

- les cars interurbains du conseil départemental des Bouches-du-Rhône relie l'agglomération à Salon-de-Provence, Port-Saint-Louis, du Rhône Cavaillon, Avignon et Saint-Rémy-de-Provence.
- Enfin le réseau communautaire Envia, propose des lignes urbaines et interurbaines ainsi qu'un service de transport à la demande d'un bout à l'autre du territoire communautaire.

VERS UN RÉSEAU DE TRANSPORT OPTIMISÉ ET SÉCURISÉ

Les transports publics doivent accompagner le développement économique et social notamment en favorisant les déplacements domicile-travail et l'accès des demandeurs d'emploi aux postes créés notamment dans les zones économiques. Ils doivent également permettre de faire évoluer la mobilité urbaine et notamment les comportements individuels vers un transport plus respectueux de l'environnement. Pour faire face à ces enjeux, le réseau Envia répond à un certain nombre d'exigences.

En étant intercommunal, maillé et hiérarchisé en fonction des zones et de la demande, le réseau relie l'ensemble des pôles générateurs de trafic du territoire avec les villages et les zones peu denses. Il renforce également le lien entre le centre-ville et les quartiers, en désenclavant ces derniers.

Sécurisés, les véhicules du réseau de transport communautaire sont suivis en temps réel par un système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs. Afin de permettre aux voyageurs qui l'empruntent de voyager de façon apaisée, les lignes urbaines sont équipées de caméras de vidéo-surveillance dont le déploiement se poursuit en 2017.

Le réseau est respectueux de l'environnement et favorise le report modal vers les transports collectifs et les modes actifs en zone urbaine dense. Pour ce faire, il s'appuie sur une qualité de service élevée (continuité de service par des amplitudes horaires et des fréquences de passage adaptés, confort physique et d'information). En parallèle, il est connecté avec les autres services de transport et en correspondance avec la desserte SNCF.

Enfin, il assure les déplacements de la population scolaire et prend en compte la diversité des publics en répondant notamment aux déplacements touristiques ou en proposant des liaisons spécifiques pour les grands événements.

Le réseau Envia, c'est : 60 véhicules (au 31 décembre 2016), 76 conducteurs (moyenne 2015 équivalent temps plein), 38 lignes dont 19 à vocation scolaire, plus de 1,3 millions de kilomètres commerciaux parcourus en 2016, près de 1,7 millions de voyages effectués sur le réseau en 2016 et plus de 310 arrêts desservis.

DES SERVICES ACCESSIBLES



La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise que dans un délai de 10 ans, les services de transports collectifs doivent être accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, sauf cas d'impossibilité avérée où des moyens de transports adaptés seront mis en place. Pour atteindre cet objectif, ACCM a adopté un schéma directeur d'accessibilité (SDA) en 2010 qui fixe les orientations et détermine les travaux de mise en accessibilité à effectuer.

Le schéma a été conçu en concertation avec la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) composée d'associations de personnes handicapées. Ainsi, le réseau Envia est exploité avec une flotte de véhicules entièrement accessibles. De plus, il propose une offre de service à la demande dédiée aux personnes à mobilité réduite. Enfin, ACCM poursuit la mise en accessibilité progressive des points d'arrêt déterminés comme prioritaires.

UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

La volonté d'inciter au report modal en faveur des déplacements collectifs oriente la politique tarifaire choisie par ACCM qui s'applique à répondre aux enjeux suivants : elle doit être incitative, simple, solidaire et efficace afin d'attirer de nouveaux usagers. Ainsi, la tarification est la même d'un point à l'autre du territoire et propose des tarifs exceptionnellement bas. De plus, une tarification spécifique est proposée aux demandeurs d'emploi, aux moins de 26 ans, aux familles nombreuses et aux personnes invalides de 60 à 80 %. Enfin, la gratuité des transports est attribuée aux séniors, aux bénéficiaires du RSA, aux personnes invalides au-delà de 80%, aux scolaires et aux enfants de moins de 4 ans.

UNE HAUTE QUALITÉ DE SERVICE



Le réseau de transport communautaire s'attache à proposer à sa clientèle une qualité de service semblable aux réseaux des grandes agglomérations. De la préparation du voyage, à l'attente aux points d'arrêt et au voyage en lui-même, tout est mis en œuvre pour assurer un maximum de services à l'utilisateur.

Ainsi, les points d'arrêt sont équipés de mobiliers urbains neufs et entretenus, portant l'identité visuelle Envia, reconnaissable sur l'ensemble du territoire. Ils disposent, en plus des traditionnelles fiches horaires, d'un QR code permettant de délivrer les horaires de passage des véhicules, aujourd'hui en temps théorique, demain en temps réel. Les véhicules sont équipés d'un dispositif d'information pour les voyageurs permettant de diffuser des annonces sonores et visuelles. Enfin, un site internet, une application mobile et une centrale de réservation renseignent les usagers sur l'ensemble des offres de transport.

LE PUBLIC SCOLAIRE

ACCM transporte près de 3 200 scolaires quotidiennement et s'engage pour que le transport de ces élèves s'effectue en toute sécurité et dans la sérénité. Ainsi, ACCM développe et reconduit chaque année toute une série d'actions en faveur de ce jeune public.

- L'accompagnement dans les transports scolaires :

Assuré par l'Addap 13, ce dispositif de médiation, de sécurisation et de sensibilisation aux règles de sécurité permet de lutter contre les comportements incivils grâce à la présence quotidienne de deux médiateurs professionnels sur l'ensemble des lignes scolaires d'ACCM.



- Opération sortir vite :

En partenariat avec l'Adateep du Gard, ACCM mène des actions de prévention intitulées « sortir vite » auprès des élèves de 6^e où sont enseignés l'attitude à adopter en cas d'accident de car scolaire et les bons réflexes de sécurité tel que le port de la ceinture.

- Visite du dépôt de transport communautaire :

Depuis 2013, des classes de Segpa bénéficient de visites guidées du dépôt de bus. Destinées à les familiariser avec

l'univers de l'entreprise et leur faire rencontrer l'ensemble des professionnels intervenants (mécaniciens, conducteurs, personnel administratif), ces visites permettent de susciter des vocations.

- Visite de sensibilisation de l'ensemble des classes de CM2 du territoire :

Le service transport d'ACCM organise, en partenariat avec l'Éducation nationale, l'Addap13 et Transdev des visites des classes de CM2. Elles permettent de sensibiliser les futurs collégiens aux règles élémentaires du transport, de rassurer, répondre aux questions et remettre les dossiers d'inscription.

INTERMODALITÉ ET TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le territoire communautaire accueille un pôle logistique d'échelle européenne. Sa géographie, à savoir la proximité du bassin de Fos et du Grand port maritime de Marseille, ainsi que la présence du Rhône, le prédispose au développement de la logistique décarbonnée. ACCM doit donc agir en faveur d'un transfert des marchandises transportées en containers de la route vers le rail (réseau ferré national), le fluvial et la mer. Elle souhaite ainsi accroître la durabilité d'une activité économique déjà bien présente.

Cette ambition passe par la mise en œuvre de deux aménagements majeurs :

- le désenclavement du port fluvial d'Arles au moyen de la construction d'un passage routier supérieur sous la forme d'un pont au-dessus de la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille,

- la création et la gestion d'une plateforme de transfert rail / route à Saint-Martin-de-Crau à vocation principale d'acheminements ferroviaires entre les terminaux portuaires et la zone d'activité.

Si le premier projet est déjà largement engagé, la réalisation de l'embranchement ferré nécessite de réaliser une étude pré-opérationnelle. Une première étude de faisabilité, avait permis d'acter l'intérêt des industriels présents sur la zone pour un tel équipement.

Le modèle de gestion reste cependant à trouver pour un fonctionnement à l'équilibre économique, fiable, souple en cohérence avec les besoins des industriels.

La démarche, unique dans la région, sous une forme intégrée d'échanges directs quais maritimes/entrepôts, s'inscrit parfaitement dans les objectifs de réduction de nuisances et d'impacts négatifs sur l'environnement en matière de production de gaz carbonique et de particules fines.



La communauté d'agglomération ACCM

Accueil : 5 rue Yvan Audouard 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. La vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

lepresident@agglo-accm.fr

www.agglo-accm.fr - facebook.com/page.accm

Aménagement

des zones et infrastructures

04 86 52 60 40

Aménagement du territoire

04 86 52 60 82

Développement économique

04 86 52 60 66

Eau et assainissement

04 86 52 60 40

Emploi

04 86 52 60 60

Habitat

04 86 52 60 80

Information géographique

04 86 52 60 14

Politique de la ville

04 86 52 60 20

Transports

04 86 52 60 90

Finances

04 86 52 60 31

Assemblées

04 86 52 60 08

Communication

04 86 52 60 59

Moyens généraux

04 86 52 60 01

Systèmes d'information et de télécommunications

04 90 49 35 14

Commande publique

04 86 52 60 06

Ressources humaines

04 86 52 60 01



Réseau de transport Envia

Accueil de l'agence commerciale :

24 boulevard Clémenceau 13 200 Arles (Arrêt « Clémenceau »)

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 7h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Tél. (n° azur) 0810 000 818 du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 7h à 13h

www.tout-envia.com



Bureau d'accueil du Plie (plan local pour l'insertion et l'emploi)

Accueil : 5 rue Yvan Audouard (1^{er} étage) 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 70

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

plie@agglo-accm.fr



Conservatoire de musique du Pays d'Arles

Arles

Place de la croisière, les jardins des Alyscamps

Tél. 04 90 49 47 15

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h30 à 12h.

Saint-Martin-de-Crau

1, avenue Saint-Roch

Tél. 04 90 47 11 82

Du lundi au jeudi de 13h30 à 18h.

Le vendredi de 14h à 17h.

Tarascon

101, rue du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique

Tél. 04 90 96 99 36

Du lundi au vendredi de 14h à 19h.



Maison de justice et du droit

16, avenue JF Kennedy - 13200 Arles

Tél. 04 90 52 20 61

mjd-arles@agglo-accm.fr

Horaires d'ouverture (fermé le vendredi)

lundi : 9h -12h / 14h -18h30

mardi et jeudi : 9h - 17h30

mercredi : 9h-12h / 14h -17h30



ACCM Eaux (service public de l'eau et de l'assainissement)

Accueil : 7 rue Aimé et Eugène Cotton 13200 Arles

Tél. 04 90 99 52 14

Du lundi au vendredi de 8h à 19h. Le samedi de 9h à 12h.

Urgence 24h/24h 04 90 99 50 89

www.saur-client.fr

Point information itinérant : les hameaux d'Arles et les Saintes-Maries-de-la-mer (renseignements au 04 90 99 52 14)

ACCM Environnement (collecte des déchets ménagers et assimilés)

N° Info collecte : 04 84 76 94 00 / infocollecte@agglo-accm.fr



Maison des industries culturelles et des éditeurs - Mice

Accueil : 5 rue Yvan Audouard 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 00

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Arles Crau Camargue Montagnette



L'AGGLO S'ENGAGE POUR L'EMPLOI

DEPOSEZ | LES OFFRES D'EMPLOI
CONSULTEZ | DU TERRITOIRE SUR

WWW.ACCM-EMPLOI.FR





Arles Crau Camargue Montagnette

Communauté d'agglomération ACCM
Cité Yvan Audouard, 5 rue Yvan Audouard - BP 30228 13637 ARLES Cedex
Tél. 04 86 52 60 00
www.agglo-accm.fr
lepresident@agglo-accm.fr
 www.facebook.com/page.accm